MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mardi 30 avril 2024, à 20 h 30

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. Luc Barthassat*, *M. Aurélien Borgeaud (remplacé par Mme Oana Cotoi)*, *M. Simon Brandt*, *Mme Oriana Brücker (remplacée par M. Jules Lorenzi)*, *M. Bernard Delacoste*, *Mme Monica Granda (remplacée par M. James Berclaz-Lewis)*, *M. Yves Herren*, *M. Antoine Maulini*, *M. Mathieu Romanens (remplacé par M. Jean Zahno)* et *Mme Salma Selle (remplacée par M. François Mireval).*

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Frédérique Perler* et *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 18 avril 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 29 et mardi 30 avril 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Résolution du 29 avril 2024 de MM. Maxime Provini, Luc Zimmermann, Daniel Sormanni et Vincent Schaller: «Prise de position du Conseil municipal suite au problème de recrutement au sein du DACM» (R-313)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Le 9 avril 2024, le Conseil administratif annonçait par voie de presse une série de mesures et de sanctions prises à la suite des révélations concernant certains recrutements au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Tout en saluant les décisions prises par le Conseil administratif, il est important pour les groupes signataires de la présente résolution d'affirmer par cette dernière leur totale désapprobation concernant les recrutements qui ont eu lieu au sein du DACM ces dernières années.

Cette affaire a entaché de manière durable la confiance des élus envers la magistrate en charge du DACM ainsi que ses services.

Par voie de résolution, les élus municipaux tiennent à souligner la nécessité du strict respect des règles et des procédures dans tous les processus de recrutement qui concernent l'administration. A cet égard, aucun manquement ne peut et ne sera toléré.

Considérant:

– le communiqué de presse du Conseil administratif du 9 avril 2024;
– les dégâts d'image considérables causés envers tous les élus politiques et la population;
– le devoir d'exemplarité qui incombe aux élus;
– le serment que nous avons prêté lors de notre élection au Conseil municipal,

le Conseil municipal déclare:

– exiger de la part du Conseil administratif qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin que ce type d'abus ne se reproduise plus;
– exiger de la part du Conseil administratif la plus grande fermeté envers les personnes qui n'ont pas respecté les règlements en vigueur en matière d'engagement de personnel en Ville de Genève;

---

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, No 53, p. 8926.

– exiger de la part du Conseil administratif des mesures concrètes pour rétablir la confiance entre les membres du délibératif et les membres de l'exécutif;
– exiger qu'un audit complet des engagements effectués au sein de l'ensemble des départements soit réalisé dans les plus brefs délais.

—***—

Le président. Je vous annonce, comme déjà mentionné hier, que nous ne sommes pas retransmis en direct sur Léman Bleu. Voilà, je n'ai rien d'autre à dire… *(Rires. Brouhaha.)*

Une voix. C'est déjà ça!

Préconsultation

Le président. Je donne la parole aux auteurs. Monsieur Maxime Provini, vous avez cinq minutes.

M. Maxime Provini (PLR). Il était important que nous puissions discuter ce soir de ce qui s'est passé, des processus de recrutement qui ont eu lieu au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), des récentes révélations et des communiqués faits par le Conseil administratif le 9 avril et hier soir à nouveau.

J'espère sincèrement que nous pourrons avoir un débat serein et que Mme la magistrate – vous transmettrez, Monsieur le président – participera au débat sans attendre la fin de nos interventions, qu'on puisse avoir de vrais échanges francs et transparents. Nous souhaitons poser un certain nombre de questions. Vous le savez, cette résolution ne va pas être renvoyée en commission, elle a pour but que le Conseil municipal prenne position ainsi que ses responsabilités quant aux agissements ayant eu lieu dans ce département. Il est important de souligner que nous avons, nous élus, membres de ce parlement, un devoir d'exemplarité; nous devons dire ce qui ne va pas.

Or, nous sommes clairement devant un cas grave. Une limite importante a été franchie. Pour moi, la seule chose pire que de voir la directrice adjointe d'un département faire en sorte d'engager des proches contre un préavis des ressources

humaines et même de certains de ses collègues, c'est de piquer directement de l'argent dans la caisse. Cela illustre bien la gravité de la situation.

J'attends que le Conseil administratif prenne vraiment ses responsabilités – il l'a d'ailleurs fait. Ce soir, j'attends que le Conseil municipal prenne à son tour position et appuie celle du Conseil administratif. Qu'il dise: non, il y a des limites, et elles ont été franchies.

J'en reste là pour le moment. Je laisse d'autres personnes prendre la parole et poser des questions. J'interviendrai également plus tard. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Luc Zimmermann, vous avez deux minutes trente.

M. Luc Zimmermann (LC). Merci, Monsieur le président. Je veux abonder dans le sens de mon excellent préopinant du Parti libéral-radical, M. Maxime Provini. La résolution parle d'elle-même. C'est une résolution, pas un projet de délibération. *(Rires.)* On demande, je pense, le minimum. On demande que la faute soit reconnue, pas davantage.

Voter contre cette résolution ou tellement l'amender qu'elle serait vidée de son sens donnerait un mauvais signal. Cela voudrait dire que l'on ne veut pas éclaircir cette affaire. Nous sommes au courant qu'il y a une enquête administrative en cours, mais nous sommes ici dans un temps politique et nous demandons à la magistrate de quand même s'exprimer dans les grandes lignes, avec le décorum qui s'impose. On dira, entre guillemets: c'est la moindre. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez une minute trente.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ah bon, pourquoi, c'est cinq minutes pour tout le monde?

Une voix. Oui.

Le président. C'est pour la préconsultation, il y a cinq minutes pour les auteurs.

M. Daniel Sormanni. Ah, d'accord. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est en effet la moindre des choses que d'accepter cette résolution. On attendra évidemment les résultats de l'enquête menée par le Service du Contrôle financier (CFI), dans lequel j'ai toute confiance, pour autant que le mandat soit suffisamment large et lui permette d'enquêter et d'aller au bout de cette problématique.

Il n'est pas normal qu'en bout de course, on arrive à cette situation, à savoir que le Conseil administratif ne respecte pas son propre règlement. En ce qui nous concerne, ce règlement ne nous plaît pas, car il prévoit cette fameuse zone de domiciliation qui est extrêmement large et permet de recruter du personnel de façon trop élargie.

Comment met-on en place un cahier des charges, un appel d'offres pour chercher des candidats et comment étudie-t-on les CV? Tout cela est très flou. Vous direz qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal de choisir le personnel. En effet, mais le respect des procédures concerne le Conseil municipal.

Il ne devrait pas être possible d'engager des personnes venant d'au-delà de cette zone de domiciliation qui, je le redis, pour le Mouvement citoyens genevois, est déjà inadéquate. A l'exception de cas vraiment exceptionnels, de candidats ayant des pointures extraordinaires et qui pourraient, du jour au lendemain, sauver la Ville de Genève, on trouve les compétences ici, sans avoir besoin, comme dans le cas qui a déclenché l'affaire, d'engager – malheureusement – une personne habitant Paris.

Ou, peut-être, faudrait-il dire que c'est tant mieux. Car cela permettra d'éclaircir les choses. Il y a de nombreux autres cas; je les ai dénoncés – vous le savez – avec les noms des personnes engagées, dont certaines habitent Les Gets, la station de ski, qui n'est pas vraiment dans la zone de domiciliation… Nous devons parvenir à faire en sorte que, désormais, on n'aille plus chercher à Piogre *(ndlr: ville imaginaire, censée être très éloignée de Genève)* ou au bout du monde des candidats qu'on trouve à Genève quoi qu'on puisse en dire. J'en resterai là pour l'instant.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Vincent Schaller, rapidement, s'il vous plaît, pour l'Union démocratique du centre…

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Monsieur le président. Pour compléter cette petite introduction, j'aimerais dire que, finalement, le Conseil administratif a pris la décision qui s'imposait après, quand même, quelques jours de

flottement, voire plus que quelques jours. J'aurais bien voulu que M. Kanaan et Mme Kitsos soient présents ce soir. Nous voudrions connaître la raison de ce flottement pendant une semaine, pas seulement de la part de Mme Perler mais aussi de M. Kanaan et de Mme Kitsos, alors que deux autres membres, si l'on en croit ce que l'on lit dans les journaux, avaient tout de suite compris le problème. Pourquoi les deux magistrats socialistes ont-ils fait équipe, si j'ose dire, pendant une semaine, avec Mme Perler? Ça aurait été intéressant de pouvoir les écouter à ce sujet ce soir. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 50 oui contre 8 non.

M. Alfonso Gomez, maire. Je prends rapidement la parole avant qu'il y ait ouverture des débats, afin de rappeler deux choses que j'ai dites hier en introduction, afin que ce soit très clair dans le débat que nous allons avoir. Le Conseil administratif ne s'exprimera pas sur des situations individuelles au niveau des ressources humaines. Une série de procédures sont en cours. J'appelle évidemment ce plénum à ce qu'il fasse preuve de mesure dans le débat qui va suivre. Je rappelle également que le Conseil administratif s'est engagé à faire la lumière dans le respect de cette confidentialité. C'est la raison pour laquelle nous irons, en délégation, avec toutes les données, à la commission des finances qui, elle-même, est tenue par la confidentialité des débats. Voilà ce que je voulais dire en préambule.

Je voudrais aussi dire – il en a été fait mention tout à l'heure – que l'enquête du CFI constitue une pré-évaluation. L'enquête aboutira à des conclusions qui, elles, entraîneront un certain nombre de procédures menées dans le respect de la législation administrative. Je dis cela pour bien cadrer les débats et ne pas mélanger les questions. On peut bien sûr discuter du lieu de domiciliation, mais le problème réside plutôt dans les engagements réalisés, apparemment, sans une information complète du Conseil administratif. J'espère avoir été assez clair. S'il y a des questions, des remarques, etc., nous sommes là pour y répondre dans le cadre que je viens de définir. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole. Ah, pardon… Excusez-moi, Monsieur Sormanni, Madame Frédérique Perler, vous avez la parole.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Afin que ce soit clair pour tout un chacun et en complément de ce

que le maire, M. Alfonso Gomez, a rappelé, j'aimerais souligner que, dès que le Conseil administratif et moi-même avons appris des faits que vous avez évoqués, nous avons immédiatement discuté et pris les mesures nécessaires. *(Brouhaha.)*

Des voix. Chut…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. S'agissant des engagements, ce qu'il faut bien savoir c'est qu'au moment de leur validation, ni moi ni le Conseil administratif n'étions en possession des éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée.

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Zaugg, Monsieur Holenweg…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je veux être claire. Je n'ai pas été impliquée directement dans ces processus. Je n'ai aucun lien avec ces personnes, ni amical ni familial. Il s'agit, vous l'avez dit, de la codirectrice qui n'a pas fait remonter les informations nécessaires à ce que le Conseil administratif puisse prendre une décision éclairée. Et que je puisse, moi-même, proposer une telle décision éclairée. Voilà la situation.

A M. Schaller qui s'étonnait de l'absence du Parti socialiste, je lui répondrais que, tout comme moi, n'ayant pas les éléments nécessaires…

Une voix. Et les autres?

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Et les autres, bien sûr… Nous n'avons pas pu prendre une décision éclairée. Dès que nous avons appris qu'il y avait des doutes, nous avons jugé absolument nécessaire de faire intervenir le CFI pour procéder à une pré-évaluation. Désormais, une enquête administrative a été lancée, et on ne peut pas préjuger de son résultat.

Le Conseil administratif et moi-même avons pris ces éléments extrêmement au sérieux et nous avons agi dans le respect des formes, comme l'indiquait M. le maire.

Cette affaire provoque des dégâts au Conseil municipal et surtout au Conseil administratif, mais plus encore au sein de l'administration publique. Par conséquent, je vous demande d'avoir un débat respectueux des personnes qui travaillent

dans l'administration municipale et au DACM en particulier. Ils vivent une situation extrêmement difficile. Or, tout un chacun doit pouvoir continuer à travailler de manière sereine et nous nous y employons au sein du Conseil administratif. Je vous remercie. Au besoin, j'interviendrai à nouveau.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'entends bien ces explications, mais je crains qu'au final, comme dans l'affaire du dégrappage, ce ne sera la faute à personne… Or, je ne pense pas que cela soit la faute à personne. Je crains qu'on ait très rapidement désigné un bouc émissaire dans cette affaire pour en épargner d'autres. C'est pourquoi je veux m'assurer que l'on sache jusqu'où est remontée la chaîne des responsabilités. Je ferai tout ce qui est possible pour que les enquêtes, les audits, la préenquête du CFI – qui nécessitera peut-être d'être poursuivie, je ne préjuge de rien, mais j'ai une totale confiance dans le CFI, sachez-le – puissent répondre à cette question.

Car ce qui vient de sortir ne date pas d'aujourd'hui. C'est tellement énorme, ce Parisien engagé. J'ai ici l'annonce du poste. Il est dit qu'un accusé de réception sera adressé à tous les candidats, certains n'en ont même pas reçu, et que les candidats écartés seraient informés, ils n'ont rien reçu du tout. J'ai rencontré un candidat écarté qui avait toutes les compétences, il n'a même pas reçu d'accusé de réception.

Cette affaire a révélé des dysfonctionnements, mais elle n'est pas la seule. Il y a une série de candidats – comment va-t-on l'appeler? La connexion Yverdon? – qui ont utilisé la même adresse dans la zone de domiciliation. Qu'une adresse soit utilisée une fois, c'est une chose, mais deux fois, c'en est une autre, alors plusieurs fois… il y a quand même un binz, c'est bel et bien pour biaiser un processus.

J'ai entendu – je crois que c'était dans votre bouche, Madame la conseillère administrative – que ce qui compte, ce n'est pas la domiciliation de base, mais la domiciliation au moment de la prise de fonction. Je ne suis pas d'accord avec vous. Cela voudrait dire que tout le monde peut venir, du monde entier. Une fois qu'on a le poste, on met une adresse à Genève ou dans la zone de domiciliation – une vraie ou une fausse, aucune importance – et on a biaisé tout le processus. Non! C'est au moment du processus que la vraie adresse doit être prise en compte.

Le président. Est-ce que le Parti socialiste peut arrêter de faire sans cesse des commentaires? Le sujet est quand même important. Merci. Monsieur Sormanni, vous pouvez continuer.

M. Daniel Sormanni. Si cette personne vient de Paris, grand bien lui fasse, mais son adresse de domiciliation n'est pas dans le canton de Vaud ni ailleurs, c'est Paris. En conséquence, elle est en dehors de la zone de domiciliation, et c'est une violation du règlement. Certes, des cas exceptionnels remontent au Conseil administratif, comme cela a été le cas en l'occurrence, mais les informations complètes, visiblement, n'ont pas été fournies aux autres conseillers administratifs.

On ne peut pas continuer à fonctionner comme cela. Ces pratiques ne datent pas d'aujourd'hui. Le cas que j'ai évoqué de cette personne travaillant maintenant à la Ville et venant des Gets est identique: un copinage entre un chef et des anciens collègues; je l'avais déjà dénoncé à l'époque. On n'a pas besoin de chercher dans le monde entier pour des postes à la Ville de Genève. Je suis désolé, mais il est possible de trouver ici un responsable de la gestion financière et en particulier pour les investissements. Il y avait plein de candidats et de candidates qui ont été écartés, certains sans même être examinés. C'est cela, le véritable scandale.

Il y a des choses à changer. D'autant que j'ai appris qu'il y a un nouvel engagement au Service de l'énergie d'une personne également d'origine française. Stop! Stop! Ça ne joue pas du tout. Il faut arrêter cette hémorragie et revenir aux fondamentaux. Je vous rappelle qu'en 2018, la Ville de Genève a signé une convention avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) dans laquelle elle s'engage à lui soumettre tous les postes mis au concours avec un délai – je crois – d'une semaine. S'il y a des candidats, on les examine, et s'il n'y en a pas, on continue le recrutement. On m'assure que c'est fait. A chaque fois, on engage pourtant des nouveaux frontaliers. Il y a donc bel et bien un problème. Vous ne nous ferez pas croire qu'on ne trouve pas les compétences à Genève, alors que le chômage a repris sa courbe d'augmentation dans le canton depuis un an. Non, c'est faux; non, on ne fait pas l'effort; non, souvent, on ne reçoit pas les candidats présentés par l'OCE – j'ai des preuves, j'ai des noms, mais ce n'est pas à moi de le dire, ici. Ce n'est évidemment pas au Conseil municipal de gérer le personnel, mais nous devons veiller à ce que les procédures soient appliquées. Je suis persuadé qu'elles ne le sont pas, qu'il y a un biais, plusieurs biais, et c'est cela qui ne va pas et que nous voulons désormais régler…

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Sormanni. Je termine avec ça: non, ce n'est pas l'adresse au moment de la prise de fonction du nouvel employé qui doit être prise en compte, mais bien l'adresse de départ. Sinon le monde entier peut venir postuler à la Ville de Genève et ça ne joue pas. J'espère que ces pratiques vont être démontées par

le CFI. Dans le cas contraire, nous nous adresserons à d'autres instances qui viendront – au grand plaisir, certainement, du Conseil administratif – observer comment les procédures sont appliquées en Ville de Genève et en particulier au DACM. Je cite ce département, car c'est sur des cas en son sein que j'ai eu des informations, mais cela se pratique peut-être aussi dans d'autres départements. Je ne m'acharne pas contre vous, Madame Perler, mais il se trouve que plein de cas sont arrivés dans votre département.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Sormanni. Oui, j'ai tout de suite terminé. Ce ne sont pas des suppositions, j'ai tous les noms, je peux, le cas échéant, les fournir. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Frédérique Perler, vous voulez lui répondre.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Oui, merci Monsieur le président. Il y a un certain nombre de choses qu'il convient de clarifier. Sans entrer dans le débat de savoir s'il faut engager des frontaliers ou pas, encore faut-il savoir comment les définir. Vous savez qu'il y a un certain nombre de Genevois qui ont dû s'installer en France voisine ou bien dans le canton de Vaud.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce ne sont pas des frontaliers. *(Brouhaha.)*

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Ah bon, d'accord, pour vous ce ne sont pas des frontaliers… pour moi, ils le sont. *(Remarques.)* S'il vous plaît… Vous affirmez, Monsieur le conseiller municipal, détenir un certain nombre d'informations, je vous invite à nous les faire parvenir plutôt que de faire des accusations ou des dénonciations sans être plus précis que cela. Je vous remercie par conséquent de les faire parvenir au Conseil administratif, car vous insinuez un certain nombre d'éléments qui ne sont pas vérifiés. Nous les vérifierons très volontiers, puisque, vous le savez, le Conseil administratif a à cœur de respecter les procédures.

Vous avez aussi mentionné des adresses par rapport à des engagements. Cela me permet de relever, comme les médias s'en font l'écho depuis plusieurs mois, les difficultés de recrutement. Vous pouvez entendre des interviews, des positions de

chefs d'entreprises, de chercheurs, de personnes spécialisées dans les ressources humaines, nous avons un vrai problème de recrutement, que ce soit pour de la main-d'œuvre, je dirais, usuelle, mais aussi disposant de formations très pointues.

Avec les accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse, il y a une libre circulation des personnes et des choses. Vous avez le droit, en tant que Genevois, de postuler dans un autre pays en Europe, et de la même façon, les personnes de ces pays ont le droit de postuler ici. *(Remarque.)* Vous pouvez le contester, Monsieur Sormanni, je n'ai aucun problème avec ça. Toutefois, il se trouve que les statuts du personnel imposent, dans le cadre de la nomination d'un employé, que celui-ci soit domicilié dans la zone édictée par la Ville au moment de la prise de fonction. A défaut, il doit déposer une demande de dérogation. Celle-ci est examinée par une commission qui accorde la dérogation ou pas.

Vous faites allusion à une personne qui prendra en charge un des services faisant partie du département que je préside. Eh bien, si c'est la personne à laquelle je pense, vous allez être très déçu, Monsieur le conseiller municipal, car cette personne est Suisse.

Je tenais à donner ces précisions. On peut être tout à fait Genevois ou Suisse d'un autre canton et habiter dans le canton de Vaud ou en France voisine, dans la zone de domiciliation, cela existe et cela est parfaitement admis. Si vous ne l'admettez pas, il conviendrait de changer les statuts du personnel, mais je vous mets en garde contre ce changement en raison du problème de recrutement que nous avons. Vous savez très bien que dans l'administration de la Ville de Genève, nous avons beaucoup de chance d'avoir des personnes très engagées, avec des formations très pointues nécessaires à la bonne marche des prestations que nous délivrons. A défaut de trouver les compétences nécessaires, nous devrons ralentir sérieusement la machine, si je puis dire.

Cela étant, vous devez aussi savoir que dans les départements, en tout cas dans celui que je préside, quand il y a des engagements pour des postes fixes, nous avons des comités de sélection. Le Conseil administratif s'emploie actuellement à faire vérifier que les derniers engagements et ceux en cours sont bien conformes. Non pas parce que le Conseil administratif en doute, mais parce qu'il veut pouvoir vous dire, en vous regardant et en regardant la population droit dans les yeux, que nous avons vérifié, que tout est conforme, ou qu'il y a tel ou tel problème, et que l'on prendra des mesures. Le Conseil administratif ne met pas la tête dans le sac. Nous sommes parfaitement conscients de ce que nous faisons et nous le faisons avec le plus grand respect.

Encore une fois: nous ignorions – et j'ignorais – un certain nombre d'informations. Dans cette affaire, vous ne pourriez me faire des reproches que si l'information n'avait pas été transmise au Conseil administratif, or cela n'a pas été le cas. Je vous remercie.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame Perler, de réagir pendant ce débat. Je pense que c'est important, je l'avais souhaité en préambule. Je salue donc le fait que vous répondiez à nos questions ce soir.

Je regrette en revanche l'absence des deux magistrats socialistes du Conseil administratif. Ils ont sans doute une bonne raison de ne pas être parmi nous ce soir. Néanmoins, je le répète, il s'agit d'une affaire grave. J'ai un certain nombre de questions et je pense qu'il aurait été souhaitable que l'ensemble du Conseil administratif soit là, car il s'agit aussi d'une question de confiance, de rapport entre les élus municipaux et le Conseil administratif. Or, cette confiance est fortement mise à mal par des affaires de ce type.

Mes questions, auxquelles j'espère que vous pourrez apporter ce soir des éléments de réponse, ne sont en aucun cas personnelles, elles sont générales.

A ce stade, quelles sont les mesures concrètes envisagées par le Conseil administratif pour éviter que ce type de situation se reproduise? On vient de vous entendre dire, Madame Perler, que vous n'aviez pas tous les éléments à disposition au moment de l'engagement. Du coup, je m'interroge sur le risque que, dans d'autres départements, la même situation soit arrivée. Peut-on nous rassurer? Je vois, Monsieur le maire, que vous avez déjà demandé la parole, je vous en remercie.

Quelles mesures prévoyez-vous pour rétablir la confiance? Vous avez aussi mentionné, Madame Perler, qu'il faut protéger les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration de la Ville de Genève; je suis tout à fait d'accord. Quelles mesures le Conseil administratif entend-il prendre pour rassurer ses collaborateurs et rétablir un climat de travail serein au sein de ses départements? Je rappelle que cette résolution vise à faire la lumière sur l'ensemble des engagements au sein de tous les départements. Je pense que c'est une mesure qui est souhaitée et souhaitable pour rétablir la confiance avec l'ensemble de l'administration.

Je m'arrête là pour le moment; je reprendrai sans doute la parole plus tard. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur le maire, vous souhaitez répondre tout de suite? Vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez, maire. Merci, Monsieur le président. Plus d'une centaine d'engagements sont effectués chaque année au sein de l'administration. *(Remarque.)* Et cela depuis un certain nombre d'années. Je ne dis pas que tout ait toujours été *picobello*. Mais l'existence de ces trois cas ne signifie pas que l'ensemble des engagements – loin de là! – soient remis en question. Vous semblez

jeter l'opprobre sur l'administration. Or, je peux vous dire que, lors des engagements, les collaborateurs et les collaboratrices font preuve non seulement d'un grand professionnalisme mais aussi d'une grande intégrité.

Vous disiez, Monsieur le conseiller municipal, que les offres devaient passer par l'OCE. Mais cela est fait! Evidemment, il arrive que des gens venant de l'OCE ne correspondent pas. C'est comme ça. On nous demande d'avoir – et nous le voulons – une administration la plus efficiente possible.

Faut-il lancer un immense audit sur l'ensemble de l'administration parce qu'il y a peut-être, quelque part, un cas problématique? Mais vous voulez paralyser l'administration, en quelque sorte! C'est ça l'objectif? *(Remarque.)*

Aujourd'hui, je peux vous l'affirmer, nous avons des procédures claires. Nous allons encore les améliorer, mais nos procédures actuelles sont claires.

Une voix. On a vu…

M. Alfonso Gomez, maire. Elles sont claires, Monsieur le conseiller municipal.

Une voix. Mais oui…

M. Alfonso Gomez, maire. Elles sont très claires. Le problème est qu'à un moment donné, on n'a pas respecté un certain nombre de règlements – l'enquête devra l'établir précisément. Mais le cadre est très clair. Les liens de parenté doivent être signalés, c'est très clair. Nous allons encore renforcer, dans nos documents, cette question posée aux collaborateurs qui participent à l'engagement.

Il est normal, quand il y a une crise, de vouloir en tirer une leçon, de se demander s'il y a une faille. Mais dire, aujourd'hui, que l'on va lancer un audit sur l'ensemble de l'administration serait non seulement exagéré, mais cela jetterait l'opprobre sur l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices qui font un travail magnifique et respectent les procédures dans pratiquement 100% des cas.

Même si les règles sont claires et respectées au sein de l'administration, il est toujours possible de renforcer les procédures. Nous allons étudier la question et certainement modifier le formulaire renseignant les éventuels liens de parenté.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Madame la conseillère administrative Frédérique Perler, je vous donne la parole.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. J'aimerais répondre directement à la question de M. Provini concernant l'audit. Bien évidemment, quand une administration, un département en particulier traverse une situation difficile, il n'est pas rare de proposer un audit de climat de travail, de sorte que les personnes en souffrance s'expriment et que l'on puisse réajuster, restaurer des liens de confiance et un climat de travail sain. Je tenais à préciser cela. Evidemment, j'ai réfléchi à cette possibilité avec mes équipes, avec le soutien du Conseil administratif.

M. Kevin Schmid (PLR). Mes quelques questions s'adressent à Mme la magistrate Frédérique Perler**.** Mais, en préambule, je voudrais vous dire que je regrette que s'installe dans la population le discours consistant à dire: finalement, la politique, c'est les petits copains; ce sont tous les mêmes. Finalement, que cette affaire découle de maladresses, qu'on soit passé à travers les mailles d'un filet ou qu'il y ait eu des connivences au sein du Conseil administratif, l'enquête le dira. Mais ce qui est dommage, c'est que ce discours s'installe dans la population et nuise à l'entier de la classe politique et des partis représentés dans ce plénum, de droite comme de gauche; permettez-moi, dès lors, de le regretter.

Je souhaite poser quelques questions très simples et précises à Madame la magistrate Perler – vous transmettrez, président. Comme l'on parle d'éléments – des termes relativement vagues – portés à la connaissance du Conseil administratif, j'aimerais savoir à quelle date vous, Madame la conseillère administrative Perler, avez eu connaissance des liens de famille ou de proximité qui unissaient cette directrice de service et les personnes engagées sous de fausses domiciliations. C'est ma première question.

Ma deuxième question est la suivante: pour quelle raison avez-vous renouvelé, immédiatement après que les faits ont été portés à la connaissance de la presse, votre confiance à votre directrice? Ceci alors que, dans le même temps, vous disiez que des informations vous avaient manqué pour prendre une décision judicieuse. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire de votre gestion des ressources humaines et de votre département?

Enfin, la presse a révélé que, lors d'une séance du Conseil administratif précédant ces embauches, deux magistrats sur les cinq que vous êtes se sont opposés à ces recrutements. Nous voudrions en connaître la raison. Je vous remercie.

Une voix. Bonne question!

Une voix. En plus, ils ne sont pas là.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme Frédérique Perler vous répond.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je vous remercie, Monsieur le président. Je suis désolée, Monsieur le conseiller municipal, je ne peux pas répondre pour mes collègues à votre dernière question.

Les autres questions sont un peu délicates, car vous parlez de dates. Toujours est-il qu'au moment des validations d'engagements, je n'avais pas connaissance de ces éléments. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. Je le regrette infiniment. C'est problématique d'apprendre – à la suite d'une décision du Conseil administratif de prendre les choses en main – un certain nombre d'éléments au compte-gouttes.

Oui, c'est problématique. *(Remarque.)* Et cela incite à aller chercher jusqu'au fond des choses les raisons qui ont conduit la personne concernée à cette situation. Je peux vous assurer que ce n'est pas agréable du tout.

Vous avez mentionné la confiance renouvelée. Il s'agissait d'apaiser les personnes du département à la suite des premiers articles parus dans la presse. Avec les éléments que j'avais, je pouvais encore réitérer ma confiance. Mais cela n'a plus été le cas par la suite, je peux vous l'assurer.

M. Manuel Zwyssig (S). Je pense que c'est un moment assez grave pour notre Conseil municipal. Il est important d'être conscients de ce que nous sommes en train de faire.

Des voix. Plus fort!

M. Manuel Zwyssig. Oui, c'est tellement grave que je parle à voix basse pour m'assurer que vous m'écoutiez tous. Car je pense qu'effectivement, on ne peut pas faire m'importe quoi dans cette salle.

Tout d'abord, le Parti socialiste – nous l'avons dit dans notre communication autour de cette affaire – tient évidemment au devoir d'exemplarité non seulement des élus mais aussi des employés de l'administration publique. Il y a une base, un socle sur lequel on devrait tous s'entendre: exemplarité, respect des règles, pas de népotisme, pas de politique des petits copains. *(Rires.)* Certains rient, mais la question est très sérieuse et très grave. *(Brouhaha.)* On ne peut pas juste rire; la

situation est grave et il est important d'en prendre toute la mesure. *(La cloche retentit.)*

Que sommes-nous en train de faire dans ce Conseil municipal? Nous débattons à propos d'une résolution qu'il faudrait voter sur le siège à la demande de certains membres du Conseil municipal. Cette résolution contient un certain nombre d'éléments – la majorité d'entre eux – auxquels on peut souscrire. On est tous assez d'accord sur le fait que la Ville doit avoir une position forte – je n'ai pas le texte sous les yeux – de respect des règles. Il n'y a aucun problème là-dessus. Ma collègue me met le texte sous les yeux – je la remercie. Nous aussi saluons les décisions prises par le Conseil administratif.

Evidemment, il est important que l'on puisse affirmer ces positions dans cette enceinte. Vous aviez été les premiers à convoquer une séance extraordinaire quand il y a eu une autre situation du même genre. *(Ndlr: l'affaire du dégrappage de places de parking aux Pâquis.)* En quelque sorte, vous nous invitez à voter ce texte ou, au moins, l'entrée en matière, sinon vous demanderez une séance extraordinaire. Vous avez cette liberté parlementaire.

Mais ce lieu est aussi régi par un principe cardinal: la séparation des pouvoirs. D'un côté, nous avons un Conseil administratif, de l'autre, il y a le Conseil municipal. Il y a aussi la presse, la justice… Chacun fait son travail.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans la même situation qu'en juillet 2022, quand s'était tenue cette session extraordinaire. J'avais dit alors avoir l'impression d'être dans une conférence de presse avec des gens qui posaient des questions… Or, vous n'êtes pas des journalistes, vous êtes des conseillers municipaux. Est-il écrit dans la loi sur l'administration des communes (LAC) que la séance plénière du Conseil municipal doit demander des comptes à nos conseillers municipaux? *(Ndlr: il voulait dire administratifs, son lapsus provoque un brouhaha.)* On peut leur poser des questions orales, vous ne l'avez pas fait hier, vous auriez pu obtenir des réponses.

Désormais, vous venez avec une très grosse artillerie, soit la réalisation d'un audit de tous les départements. *(Brouhaha.)* C'est ce que demande votre résolution: auditer tous les recrutements des cinq départements. Il faut quand même rappeler qu'il existe un principe de l'activité publique, fixé par la Constitution genevoise, qui est la proportionnalité, inscrit dès l'article 9, alinéa 2.

Dans ce cas précis, on a constaté une défaillance dont la gravité est en cours d'évaluation. Nous sommes contents que le Conseil administratif, à l'unanimité, ait pris la mesure et des premières mesures pour répondre à cette question. Je rappelle que cela fait un peu plus d'un mois que cette affaire nous préoccupe et qu'il faut aussi laisser le temps aux gens d'investiguer proprement la chose, sinon il n'y a plus de droit à être entendu. On ne respecte plus les règles. Demander déjà

des comptes, alors que ni le Conseil municipal ni le Conseil administratif n'ont encore tous les éléments *(brouhaha)*, c'est prendre le problème à l'envers.

Je comprends tout à fait qu'à un an des élections, on ait envie de se positionner, de se mettre en avant. Personnellement, lorsque j'ai prêté serment dans ce Conseil municipal, mon idée était de débattre de ce que l'on souhaite pour la Ville de Genève, de ce que l'on souhaite construire, aménager, mettre en avant… En faisant ce que vous faites, en prenant l'argent du contribuable pour mener ce débat et vous mettre en avant – tel est le jeu politique, c'est malheureux mais c'est comme ça –, nous n'avançons pas sur les autres sujets. *(Brouhaha.)*

J'attends de voir vos propositions. Il paraît que des amendements viendront, on va les discuter. Pour l'instant, au sein du Parti socialiste, nous sommes très sceptiques par rapport à cette résolution. Peut-être que je réinterviendrai…

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG)**.** Merci, Monsieur le président, vous transmettrez à M. Manuel Zwyssig qu'il continue de garder son calme. Il pense qu'il n'y a pas le feu dans la forêt, nous nous pensons le contraire. Plusieurs éléments nous interpellent. Pourquoi nous dit-on n'être pas en possession de tous les éléments mais qu'ensuite l'engagement est validé? Il y a bel et bien un problème. Vous pourriez attendre d'avoir tous les éléments avant de valider? Je sais qu'il y a eu des discussions au Conseil administratif. Ça ne s'est pas passé en cinq minutes, la discussion s'est étalée sur plusieurs séances, me semble-t-il.

Vous transmettrez à M. Zwyssig qu'il est nécessaire d'avoir une discussion, qu'il est nécessaire de connaître le fond de cette affaire qui illustre peut-être une politique générale – ou peut-être pas. Je sais que la plupart font très bien leur job, mais là, en l'occurrence, on a quand même un certain nombre de preuves que ça n'a pas joué.

Vous voulez faire quoi? Rien? On continue comme si de rien n'était? On fait comme le bateau *Simplon*, au bout de la course, on coule? On doit pouvoir élucider ce qui s'est passé. Pour cela, il faut aller au bout des choses. Peut-être n'est-il pas nécessaire d'auditer l'ensemble des services, mais un certain nombre de choses doivent être faites, très certainement au-delà de l'analyse qui sera réalisée par le CFI, dans lequel j'ai toute confiance – je le redis encore une fois.

Il n'y a pas de raison qu'une personne habitant Paris lise l'annonce de deux pages recto verso, y apprenne qu'un plan de zone de domiciliation autorisée est disponible auprès des ressources humaines, et postule quand même. Eh bien, à

la Ville, on postule malgré tout et on demande une dérogation au Conseil administratif… Non, je suis désolé, ça ne fonctionne pas, ou bien tout ça est bidon!

Sur l'annonce, il est écrit: «Un accusé de réception est adressé à l'ensemble des candidats par voie électronique»; cela n'a pas été le cas. Il est aussi précisé: «Les candidats écartés seront informés par un courrier spécifique dans les meilleurs délais»; cela n'a pas non plus été le cas. J'ai rencontré un candidat qui a postulé. Il n'a rien reçu comme réponse. Ajoutons que ses compétences étaient tout à fait adéquates. Je ne peux pas en dire plus, car cette personne ne veut pas mettre en danger sa carrière. Il a déjà un poste important à l'Etat de Genève, il voyait cette postulation comme une évolution de sa carrière. Non, on ne peut pas passer tout ça sous silence.

Vous transmettrez à M. Zwyssig qu'il y a eu une importante conférence de presse aujourd'hui sur l'affaire des Services industriels de Genève (SIG). Bien sûr, ce sont des affaires différentes, mais elles tombent en même temps. J'espère, Monsieur Zwyssig, que vous l'avez écoutée et que vous en avez tiré des conclusions. Malheureusement, pour le directeur Christian Brunier, ça a abouti à sa démission. Même si toute la responsabilité n'est pas sienne. En Ville de Genève, en revanche, ça n'aboutit à la démission de rien ni de personne. On peut quand même se poser des questions.

Les SIG ont décidé une autre chose: un audit total et indépendant. Vous avez entendu? Je pense que c'est un pas en avant pour bien montrer que l'on essaie de voir ce qui a péché. Et l'audit n'est pas fait à l'interne ni même à la Cour des comptes. Un auditeur externe est recherché.

Les deux affaires ne sont pas liées, mais on constate quand même que ce sont plus ou moins les mêmes problématiques. Aux SIG, personne n'a parlé des frontaliers, mais il y en a plein et on en engage tous les jours. Les SIG ont 1700 employés, en Ville il y en a 4000, c'est presque similaire. *(Remarque.)* Oui, c'est le double, d'accord, mais enfin… En comparaison, l'Etat a 30 000 employés.

On doit donc aller au fond des choses, mais je crains qu'on ne le veuille pas, qu'on ne veuille pas définir les responsabilités et, s'il le faut, remonter jusqu'en haut. Peut-être que Mme Perler a des responsabilités, peut-être pas. Pour le savoir, il faut enquêter jusqu'au fond du tiroir, et c'est ce que nous voulons. Ces affaires ne devraient pas arriver…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. J'ai terminé. C'est la raison pour laquelle cette résolution était nécessaire. Je relève au passage – et je termine là-dessus – que vous

avez refusé hier notre motion M-1824 du Mouvement citoyens genevois, car vous ne voulez surtout pas que nous allions gratter ça en commission. Eh bien, honte à vous!

Une voix. Bravo, Daniel!

M. Luc Zimmermann (LC). Je rebondis sur les mots justes de mon préopinant, M. Daniel Sormanni. Cette résolution – cela a été dit au début du débat – est une sorte de déclaration d'intention. Elle déclare juste ce que devrait faire le Conseil administratif. Rappelez-vous les trois premières invites: «exiger de la part du Conseil administratif qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin que ce type d'abus ne se reproduise plus; exiger de la part du Conseil administratif la plus grande fermeté envers les personnes qui n'ont pas respecté les règlements en vigueur en matière d'engagement de personnel; exiger de la part du Conseil administratif des mesures concrètes pour rétablir la confiance entre les membres du délibératif et les membres de l'exécutif».

Cette résolution veut aussi rassurer la population, l'existence d'une enquête administrative ne doit pas l'en empêcher. Je reprends vos propos, Monsieur le maire. Vous affirmez que les processus d'engagement sont corrects, mais qu'il peut y avoir des exceptions, des vilains petits canards de temps en temps. Avec l'audit proposé, vous avez l'occasion de rassurer l'ensemble de votre staff dans l'administration municipale que tout est fait correctement et que la volonté du Conseil administratif est de maintenir ce cap. Dès lors, je ne comprendrais pas pourquoi l'Alternative refuserait ce texte.

Je sens déjà venir des amendements pour supprimer la demande d'un audit complet des engagements effectués au sein de l'ensemble des départements. *(Remarque.)* Cette quatrième invite est pourtant importante, fondamentale. La supprimer viderait ce texte d'une grande partie de sa substance.

J'aimerais rebondir également sur les propos de M. Zwyssig – vous transmettrez, Monsieur le président. Il a invoqué la séparation des pouvoirs. Alors, on fait ce qu'on veut? Personne ne doit rendre de comptes à personne? Excusez-moi, mais le plus grand pouvoir du délibératif ne consiste-t-il pas à approuver, ou non, en fin d'année, le budget? C'est l'acte le plus fort, car le Conseil administratif rend précisément compte de quelque chose, et nous pouvons le valider ou non. Là, c'est la même chose. Nous nous inspirons du système des *checks and balances* que l'on connaît aux Etats-Unis et qui existe également en Suisse, puisque vous savez que notre Constitution est d'inspiration partiellement américaine – ou étasunienne, pour l'Alternative. Je réfute donc les propos de

M. Manuel Zwyssig – et vous lui transmettrez également qu'il n'y a pas de cinquième pouvoir médiatique.

Plus généralement, je ne comprends pas la crainte de ce texte. Nous demandons simplement de débattre en toute quiétude dans cette enceinte et d'obtenir toutes les explications qu'il est possible de nous fournir en dehors des secrets relevant des ressources humaines. Pour avancer, il faut approuver ce texte.

Vous savez très bien que l'Alternative nous présente souvent des textes qui ne sont pas de compétence communale, qui descendent de la stratosphère mais sont approuvés en deux claquements de doigts parce qu'il y a débat accéléré et que nous n'avons pas la majorité. Or, lorsque l'on demande une chose simple, cruciale et de compétence municipale, on hésite à l'approuver… Je tombe de la lune, ce n'est pas possible! Je vous invite donc à ne pas modifier ce texte. Débattons avec des arguments fondés, et ensuite votons! Je vous remercie.

M. Alain Miserez (LC). Je voudrais répondre à mon camarade Zwyssig – vous transmettrez, Monsieur le président. Ce qu'il a dit est juste, beaucoup de gens adhèrent à ces valeurs, mais il est fondamental que tout le monde, que tous les camarades s'en souviennent même à la fin de leur carrière.

J'ai trois questions. Madame Perler, vous avez parlé d'une enquête administrative. Je n'ai pas compris, d'où ma réaction de tout à l'heure – je vous présente mes excuses d'avoir réagi pendant que vous parliez. Est-ce une enquête administrative au sein de l'administration ou est-ce l'enquête du CFI dont parlait le maire?

Mon deuxième point est plus pragmatique. Comment faites-vous désormais avec l'organigramme? J'ai constaté en ligne qu'une personne manquait dans une des directions. Selon la presse, une codirectrice est toujours suspendue. Comment fonctionne votre département? Celui-ci est très technique, mais un peu moins que d'autres; avez-vous planifié une solution de rechange? Comment cela va-t-il fonctionner dans le futur pour le bien-être de l'administration communale?

Enfin, ma dernière question est peut-être destinée à M. le maire. Il l'a dit: il ne faut pas jeter l'opprobre sur toute l'administration. Il a admis que trois erreurs avaient été commises. Dont acte. Mais elles ont été commises toutes trois dans le même département. Est-ce une coïncidence?

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vos questions sont très précises. Je vous renvoie à la déclaration du maire, hier, en début de séance, qui a indiqué qu'après la pré-évaluation du CFI une délégation du Conseil administratif irait en commission des finances…

M. Alain Miserez. Mais l'enquête administrative *(inaudible)*…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. … où vous pourrez poser toutes les questions qui ne peuvent être traitées en plénière. Je vous renvoie aussi à ce qui a été dit au sein de ce Conseil de ce côté-là *(ndlr: Mme Frédérique Perler désigne les élus de gauche et fait référence à M. Manuel Zwyssig)*: il faut garder une certaine mesure dans une plénière publique. *(Protestations.)* Il s'agit de préserver… *(Remarques.)* J'ai entendu quelqu'un s'exprimer, hors micro, disant qu'on n'est pas dans une audition du Conseil administratif. Vous êtes en plénière pour traiter d'une résolution, certains d'entre vous l'ont rappelé et ont également rappelé ce qu'elle demande. Le Conseil administratif ne va pas la voter, ce n'est pas de sa compétence. Vous allez la voter, avec ou sans amendement.

Je rappelle que vous avez eu un débat ce soir même autour du respect. Quelqu'un sur les bancs de droite a expliqué que nous ne sommes pas dans un tribunal populaire. Il faut bien vous en souvenir. Pour cette raison, le Conseil administratif vous propose de venir en commission des finances pour répondre plus précisément à des questions qui ne peuvent être traitées ici.

Mme Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, nous avons voté l'urgence sur ce projet de résolution. Ensemble à gauche tient à une politique du personnel exemplaire. Nous l'avons souvent affirmé et défendu: les prestations de la Ville sont assurées par les quelque 4000 membres du personnel. Nous défendons leurs conditions de travail, leurs acquis sociaux et cherchons régulièrement des améliorations. Les processus de recrutement en font partie.

Pour Ensemble à gauche, il est évident que les cadres définis, les règlements convenus et décidés doivent être strictement respectés. Nous ne vivons pas dans une réalité idéale. Il peut arriver qu'il y ait un ou des problèmes. Il est important de les reconnaître et de ne pas les banaliser. Il faut être capable d'admettre un dysfonctionnement et surtout de chercher comment y remédier. Notre groupe a exprimé dans son communiqué notre forte préoccupation.

Nous avons également demandé au Conseil administratif que le travail du département puisse être assuré de manière satisfaisante – nous avions aussi regardé l'organigramme. Il faut que les projets soient réalisés tels que prévu et dans les meilleurs délais, tout en respectant des conditions de travail correctes pour le personnel. La situation ne doit en aucun cas retarder la mise en application de la Stratégie climat. *(Remarques. Protestations. Brouhaha.)*

Eh bien, oui… On est là pour réaliser des projets, et il est important de voir comment on s'organise pour le faire. *(Remarques.)* Si cette stratégie est transversale et se trouve à la base de l'action de l'ensemble de l'administration, le DACM joue un rôle essentiel *(tintement de la cloche)* en ce qui concerne, par exemple, la rénovation des bâtiments, la gestion de l'énergie, l'aménagement des quartiers *(protestations)*, leur végétalisation… *(Remarques.)*

Une voix. Allô…

Mme Brigitte Studer. Bon… Pfff… *(La cloche retentit.)* Franchement, vous pourriez me laisser parler…

Une voix. Vous parlez toute seule…

Mme Brigitte Studer. Ce n'est pas normal…

Le président. S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît… Mme Brigitte Studer a cinq minutes, laissez-la parler…

Une voix. Mais on n'est pas là pour parler de ça. Il faut parler… *(La suite est inaudible. Brouhaha.)*

Mme Brigitte Studer. Je peux peut-être choisir de quoi je souhaite parler.

Le président. Continuez à parler, Madame Studer… *(Remarques. Brouhaha.)*

Une voix. Blablabla. *(Rires. Protestations.)*

Mme Brigitte Studer. Non, là je ne suis pas d'accord… *(Chahut.)*

Une voix. Non, ça ne va pas. Il faut du respect!

Une voix. Il est où, le respect?

Mme Brigitte Studer. Ils ne font pas ça d'habitude…

Le président. S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît. J'aimerais quand même vous dire, Madame Magnin, que vous êtes quelquefois sacrément hors sujet. Donc, laissez-la parler! *(Applaudissements. Rires.)* Ce n'est pas pour être méchant avec vous, mais laissez Mme Brigitte Studer parler. Il lui reste…

Mme Danièle Magnin (MCG). C'est elle qui manque de respect à tout le monde…

Le président. Il lui restait deux minutes… Madame Studer, continuez, il vous reste deux minutes.

Mme Brigitte Studer. Je vais reprendre… Pour Ensemble à gauche, il est essentiel de poursuivre ce travail.

Nous trouvons également souhaitable que le Conseil municipal donne une position sur la crise provoquée par ces problèmes de recrutement. Nous avions apprécié le communiqué du Conseil administratif du 9 avril et avons été soulagés de le lire. Mais que le Conseil municipal se prononce aussi est une autre chose. Nous sommes toutefois un peu étonnés du déroulement de cette séance, en «questions-réponses», ce qui est délicat en matière de protection des personnes touchées.

Je voudrais revenir au projet de résolution. Nous ne formulerions pas de cette manière les considérants et le contexte, mais ce n'est pas cela qui est voté. Nous tenons également à rappeler que la qualité du travail d'un département ne peut être réduite à un seul problème. Nous critiquons toute instrumentalisation cherchant à discréditer l'ensemble de la politique du département, de sa magistrate, voire de la gauche à travers ce problème. En revanche, nous sommes d'accord de l'aborder concrètement.

Par rapport aux invites de la résolution… Est-ce que j'ai encore le temps ou faut-il que j'intervienne dans un second temps?

Le président. Vous avez encore une minute trente. Allez-y! *(Remarque.)*

Mme Brigitte Studer. Nous attendons du Conseil administratif qu'il prenne les mesures nécessaires, afin que ce type d'abus ne se reproduise plus. Il s'agit de prévenir et donc de veiller au processus de recrutement de manière très fine et précise.

Sur la deuxième invite, soyons clairs: le Conseil municipal ne peut pas intervenir sur l'opérationnel. Celui-ci appartient au Conseil administratif, qui se doit d'intervenir si des personnes n'ont pas respecté les règlements en vigueur.

Quant à la troisième invite, nous ne pouvons pas y souscrire. Ces incidents sont certes graves mais circonscrits. Nous refusons de généraliser à l'ensemble des services. Nous ne partageons pas l'avis que cet événement aurait provoqué un manque de confiance entre le délibératif et l'exécutif tel que vous le présentez.

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Brigitte Studer. La confiance viendra de la clarté de la réponse à cette situation. *(Rires.)* Je reprendrai la parole plus tard, car je n'ai pas terminé.

M. Pascal Holenweg (S). Je m'autorise à me glisser dans ce débat de fond pour faire quelques rappels pourtant plus formels que politiques. Nous avons à nous prononcer sur un texte; il est donc assez utile de savoir quel type de texte nous est proposé avant de nous prononcer dessus. En fait, la droite nous propose une résolution construite comme une motion et qui se termine comme un projet de délibération. Il serait peut-être souhaitable qu'elle choisisse entre les trois formes d'initiatives parlementaires à disposition et qu'elle n'essaie pas de les mélanger dans un texte qui tienne des trois en même temps.

On peut utiliser ce moment pour rappeler aux auteurs du texte – je ne sais qui en est l'auteur – qu'il y a des différences entre une résolution, une motion et un projet de délibération. Une résolution ne demande rien à personne, une résolution exprime une position de principe du Conseil municipal. Une résolution ne demande rien au Conseil administratif. Pourtant, en l'occurrence, non seulement elle demande, mais elle exige. Seul un projet de délibération peut exiger quoi que ce soit du Conseil municipal.

Par ailleurs, vous construisez votre résolution comme une motion, avec un exposé des motifs, des considérants et des propositions. Une résolution est un texte cohérent, unique, complet, qui ne se divise pas comme une motion. Il faudrait peut-être que vous choisissiez entre proposer au Conseil municipal d'exprimer une position générale – ce qui est le but des résolutions –, demander au

Conseil administratif de faire quelque chose – surtout si c'est pour lui demander de faire ce qu'il fait déjà – et exiger du Conseil administratif quelque chose que nous n'avons pas la possibilité d'exiger dans une résolution, ni même plus généralement, en vertu de la répartition des compétences entre le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Dans l'exposé des motifs de votre résolution construite comme une motion, vous saluez les décisions prises par le Conseil administratif au deuxième paragraphe. Puis, au troisième paragraphe, vous dites que l'affaire a entaché de manière durable la confiance des élus envers la magistrate en charge du département. Je vous rappelle que le Conseil administratif est un collège, si vous saluez ses décisions, vous saluez aussi les décisions de la conseillère administrative Frédérique Perler. Si vous estimez que vous n'avez plus confiance dans la conseillère administrative Frédérique Perler, ça signifie que vous n'avez plus confiance dans le Conseil administratif tout entier. Vous ne pouvez pas à la fois saluer le Conseil administratif et dénoncer une conseillère administrative; vous avez affaire à cinq personnes qui théoriquement – et j'espère aussi pratiquement – fonctionnent de manière collégiale. Vous devez vous attaquer aux cinq et pas seulement à une. C'est toutefois une pratique assez habituelle. Ça fait quinze ans que je suis dans ce conseil et, régulièrement, un conseiller administratif ou une conseillère administrative sert de tête de Turc à l'opposition, de droite comme de gauche, d'ailleurs.

Ensuite, vous terminez par des invites. «Le Conseil municipal déclare exiger…» Déclare exiger ne veut rien dire. On déclare ou on exige; on ne déclare pas exiger… *(Signe d'assentiment. Signe de dénégation.)*

Vous exigez du Conseil administratif qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin que ce type d'abus ne se reproduise plus. Je vois mal qu'on exige du Conseil administratif qu'il prenne toutes les mesures pour continuer dans la même voie… La première invite est donc absurde.

La deuxième exige de la part du Conseil administratif la plus grande fermeté envers les personnes qui n'ont pas respecté les règlements en vigueur en matière d'engagement de personnel de la Ville de Genève. Comme cela a été rappelé tout à l'heure, cela relève de l'opérationnel. Nous ne sommes pas la Direction des ressources humaines, et nous ne sommes pas les gestionnaires du personnel. Non seulement nous n'avons rien à exiger dans une résolution – ni dans une motion d'ailleurs –, mais nous n'avons de toute façon rien à exiger en matière de gestion du personnel.

Troisième invite: exiger de la part du Conseil administratif des mesures concrètes pour rétablir la confiance entre les membres du délibératif et les membres de l'exécutif; je nous vois mal exiger de la part du Conseil administratif

des mesures concrètes pour saboter la confiance avec les membres du délibératif – d'ailleurs ils sont bien capables de le faire eux-mêmes…

Les membres de l'exécutif comme ceux du délibératif sont élus par le peuple, il n'y a pas, dans notre système, de motion de confiance ni de motion de défiance du Conseil municipal à l'égard de l'exécutif. L'exigence est à la fois formellement et politiquement absurde.

Enfin, il est exigé un audit complet des engagements effectués au sein de l'ensemble des départements dans les plus brefs délais. Je crois que c'est notre collègue Daniel Sormanni qui évoquait tout à l'heure la décision des SIG de réaliser un audit. Mais les SIG effectuent un audit dans les SIG, pas dans toutes les entreprises publiques de l'Etat. Ils n'ont pas demandé un audit aux Hôpitaux universitaires de Genève et aux Transports publics genevois. Il y a un problème dans un service, on peut proposer qu'un audit soit mené, on peut même voter un projet de délibération qui accorde au Conseil administratif des crédits pour financer cet audit…

Le président. Il vous faut finir, Monsieur le conseiller municipal…

M. Pascal Holenweg. … mais on ne demande pas un audit dans l'ensemble des dicastères de la totalité de la Ville de Genève, c'est une demande absurde.

On a donc une proposition, Monsieur le président – je termine là-dessus, avant de peut-être me réautoriser à intervenir –, formellement absurde qui ne tient ni de la résolution, ni de la motion, ni du projet de délibération. Ce texte formule des exigences soit irrecevables soit contradictoires de l'exposé des motifs, soit contradictoires des considérants, soit contradictoires de la totalité du texte précédent. Pour cette raison, je refuserai la résolution et j'espère ne pas être le seul.

M. Maxime Provini (PLR)**.** Je vais déjà commencer par avoir le plaisir de répondre à M. Pascal Holenweg et à M. Manuel Zwyssig – vous transmettrez, Monsieur le président. La résolution – vu que je l'ai codirigée, je peux vous répondre – émane du modèle transmis par le Service du Conseil municipal (SCM). Si vous avez quelque chose à redire, Monsieur Holenweg, sur les modèles transmis par le SCM, faites une énième motion ou envoyez un mail au service pour qu'ils revoient des modèles de résolution qui contiennent, je vous invite à le vérifier dès ce soir, les considérants et l'exposé des motifs. *(Remarque.)* Je vous demande de me laisser m'exprimer dans le plus sain des respects. Merci. *(Commentaires.)*

Ensuite, vous dites que cette résolution est un mélange de motion et de projet de délibération. Ce n'est absolument pas le cas. J'en viens aux propos tenus par mon collègue M. Zwyssig. Cette résolution est évidemment déclarative, elle souhaite par voie de résolution affirmer notre inquiétude. Elle dit notre souhait de voir la confiance restaurée au sein de l'administration et d'avoir cette discussion ce soir. C'est un souhait exprimé dans une déclaration du Conseil municipal, le Conseil administratif n'aura nullement l'obligation de faire l'audit de tous ses départements. Cela figure dans le texte par souci d'exemplarité. Nous voulons que des mesures soient prises.

Nous devons déclarer qu'il est nécessaire de faire toute la lumière et de s'assurer que ce cas soit le seul. Et que, comme vous l'avez dit, Monsieur Gomez, 99%, si ce n'est pas 100% de l'administration fonctionne. On veut bien vous croire, mais permettez-nous d'avoir quelques réserves et de faire voter une résolution qui va dans le même sens que vous et appuie ce souhait de voir s'instaurer une confiance sereine et confirmée dans le Conseil administratif. Dans ce sens, il n'y a pas lieu d'avoir le moindre amendement ou le moindre refus d'un texte qui n'exige rien mais fait simplement part d'inquiétudes. Non, Monsieur Pascal Holenweg, il n'exige rien. Il fait part d'inquiétudes.

Cette résolution du Conseil municipal à l'intention du Conseil administratif déclare ce que nous pourrions souhaiter. Elle est formulée de manière ferme parce que oui *(rires),* dans des cas… qui font visiblement rire certaines personnes à gauche… Dans des cas graves, il faut avoir des résolutions fermes, strictes. Nous voulons que le Conseil municipal se positionne clairement et ne balaie pas d'un revers de la main cette résolution, sous prétexte qu'elle demanderait trop de choses. Elle ne demande rien, elle fait part du souhait qu'une confiance sereine soit rétablie entre les personnes qui travaillent en Ville de Genève et les élus que nous sommes.

M. Kevin Schmid (PLR). Puisque leurs propos se rejoignent, je répondrai tout à la fois à M. Manuel Zwyssig, M. Pascal Holenweg et Mme Frédérique Perler – vous transmettrez, Monsieur le président. Tous trois nous ont indiqué quelles questions nous pouvions poser en tant qu'élus municipaux, à quel moment et dans quel cadre… Je vous rappelle que nous sommes les représentants élus par le peuple. Ce faisant, vous avez donc estimé qu'il y a certaines questions que le peuple, à travers ses représentants, ne serait pas en droit de poser à l'exécutif…

Vous avez reconnu que des employés de votre département vivent une situation inacceptable à cause de cette gestion dysfonctionnelle. C'est aussi pour eux que la droite et le Centre posons des questions, ce soir et depuis le début de cette affaire; c'est pour eux que, ce soir, vous pourriez avoir envie d'apporter toutes les réponses.

Dans le prolongement de cette remarque, je voudrais vous poser une question, Monsieur le maire Alfonso Gomez. Elle a une certaine importance pour comprendre le déroulé de cette affaire. La presse a fait état d'une réunion du Conseil administratif, en amont de l'engagement problématique de ces collaborateurs, durant laquelle vous vous seriez opposé à ces recrutements. Pouvez-vous indiquer ce soir à la population représentée par ce plénum si cela est exact et pour quelle raison vous vous étiez, Monsieur le maire, opposé à ces engagements lors de cette réunion du Conseil administratif? Je vous remercie.

(La présidence est momentanément assurée par Mme Livia Zbinden, première vice-présidente.)

M. Matthias Erhardt (Ve). Pfff… Par où commencer? Fondamentalement, ce débat doit avoir lieu, c'est évident. La question préoccupe la population genevoise depuis un mois. Il est normal que notre conseil en parle.

Je vous rappelle que notre conseil délibère en présence du Conseil administratif, qui assiste avec voix consultative. Notre conseil n'est pas là pour interroger le Conseil administratif en dehors du cadre prévu par le règlement. Je salue néanmoins l'ouverture et la transparence du Conseil administratif qui répond à nos questions.

Puisque ce débat doit avoir lieu, nous avons accepté l'urgence et l'entrée en matière. Nous avons étudié avec sérieux ce texte arrivé avec les urgences, vendredi, avant la déclaration du maire au nom du Conseil administratif. Ce qui nous a plu dans la résolution que vous avez présentée, c'est la première invite. Nous la partageons entièrement. Elle ne demande rien d'autre que de prendre toutes les mesures nécessaires, afin que ce type de situations ne se reproduise pas; jusque-là, nous sommes parfaitement d'accord. Ensuite, nous avons entendu le maire, pour le Conseil administratif, annoncer cet audit mené par le CFI et prendre un certain nombre d'engagements, dont celui de venir en commission des finances, dans un cadre confidentiel, dans un cadre protégé par la loi, où toutes les questions qui ne peuvent pas être débattues aujourd'hui pourront l'être avec une représentation de notre conseil. Nous sommes, dès lors, un peu surpris de vous voir aussi empressés de faire voter ce texte, alors que l'on n'a pas encore reçu les explications que le Conseil administratif s'est engagé à nous donner.

Ensuite, la résolution demande la fermeté envers les personnes qui n'ont pas respecté le règlement. Mesdames et Messieurs, il y a un règlement du personnel, il y a le code des obligations, il y a la loi qui s'applique; le Conseil administratif doit prendre connaissance des faits et a le devoir de les apprécier. On ne peut restreindre cette marge d'appréciation. Il doit pouvoir réaliser son travail dans

le respect de la législation applicable et pas dans le respect d'une déclaration de notre conseil.

La troisième invite, Mesdames et Messieurs, demande de rétablir la confiance entre l'exécutif et le délibératif. Ce qu'a dit mon collègue Pascal Holenweg sur le système suisse était très intéressant. Le Conseil administratif est élu par le peuple, comme nous, il ne dépend nullement de notre confiance. Cela dit, Mesdames et Messieurs de la droite de ce parlement, vous avez inscrit cette notion de confiance dans ce texte. Je peux vous assurer que mon groupe et moi avons confiance en ce Conseil administratif, nous avons confiance aussi dans sa gestion de la crise. Le Conseil administratif a démontré qu'il était parfaitement capable d'agir et de prendre des mesures dans une telle situation. Cela a renforcé notre confiance dans le Conseil administratif. Nous ne pouvons que nous inscrire en faux avec le constat qui est à la base de cette invite.

Enfin, il est demandé un audit complet des engagements effectués au sein de l'ensemble des départements. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la gauche qui va vous apprendre qu'il faut éviter des usines à gaz dans l'administration. Est-ce que vous imaginez ce que cela coûterait? Et que pourriez-vous en attendre? Attendez d'abord que l'on examine les questions précises, attendez d'abord que les magistrats et le CFI répondent à nos questions, que nous puissions prendre connaissance de leurs constats. Ensuite, s'il y a encore lieu de faire un audit, un audit ciblé, un audit qui vise à étudier la pertinence du règlement en place et à déterminer si les bonnes pratiques, généralement reconnues, de la Ville de Genève sont respectées, pourquoi pas? Nous serons parfaitement d'accord d'entrer en matière. Mais, à ce stade, Mesdames et Messieurs, vouloir auditer l'ensemble des engagements de tous les départements est complètement exagéré. Jusqu'à quand remonter? Jusqu'en 1995? *(Remarques.)* Très honnêtement, cela ne veut absolument rien dire.

J'aimerais encore ajouter un élément. Vous dites: nous, le délibératif; vous, l'exécutif. Vous vous mettez dans une posture de défendre la population qui nous a élus toutes et tous. Mesdames et Messieurs, si vous voulez vraiment restaurer la confiance que vous voyez ébranlée entre le délibératif et l'exécutif, je vous demande pourquoi ne nous avez-vous pas contactés pour déposer ensemble un texte non partisan qui demanderait, en tant que délibératif, que l'exécutif nous réponde? Pourquoi avez-vous choisi de déposer un texte partisan, un texte qui exprime un avis qui semble être minoritaire au sein de cette assemblée et qui se heurte donc à une question de principes?

Mesdames et Messieurs, je pense que vous vous êtes complètement trompés dans votre action. Vous aviez une chance de faire quelque chose de valable, vous l'avez malheureusement manquée, et j'estime que ce débat a pris une tournure peu intéressante. *(Applaudissements.)*

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Brièvement, j'aimerais répondre à l'un de nos préopinants socialistes pour lui dire que le devoir d'un conseiller municipal, tel que vous le trouvez sur un site Internet qui relaie les métiers de la politique et qui en donne le contenu en Suisse, est de représenter les électeurs et les électrices de la commune, voter des délibérations, et ainsi de suite. Enfin, il contrôle la gestion de la commune. Donc, en déposant une résolution, nous ne remplissons ni plus ni moins, tous partis confondus, que la mission pour laquelle nous avons été élus.

En réponse à d'autres préopinants, qui sont très savants et manient très bien le règlement, les lois et ainsi de suite, je pense que l'absurdité serait que ce conseil ne se saisisse pas d'un problème qui a surgi. Aucune vie collective ne se déroule sans accroc; lorsqu'il y en a un, il est naturel que nous nous en saisissions. Le contraire serait totalement absurde. Raison pour laquelle nous saluons le fait que le débat ait été ouvert ce soir, que vous ayez accepté notre urgence.

On peut discuter de la résolution, par exemple de sa forme, mais c'est le fond qui compte ce soir. Nous voulions que la lumière soit faite de la meilleure manière possible et la plus respectueuse de tout le monde. Sans attendre les réponses, mais en manifestant notre volonté de travailler dans la transparence. Quand on surveille un exécutif, on ne le fait pas dans la confiance; par définition, on surveille dans la défiance.

Mesdames et Messieurs, on apprend de ses adversaires. Vous nous reprochez de déposer des délibérations ou des résolutions partisanes. Mais que faites-vous lorsqu'il y a des majorités de droite? En ce cas, la gauche dépose des résolutions partisanes. Est-ce que vous nous avez déjà fait signer une résolution visant à mettre en cause ou à défier quelques-uns des nôtres? C'est tout à fait logique, c'est le jeu politique.

Je crois que toutes les considérations et les explications entendues ici sur ce que l'on devrait faire et pourquoi on ne devrait pas faire ce que nous avons fait sont beaucoup trop compliquées pour être honnêtes. Il faut voter sans hésitation et sans trop d'explications le texte que nous vous proposons. Ce texte permet de veiller à ce que cela ne se reproduise plus. Vous pouvez vous appuyer sur la résolution du Parti libéral-radical pour faire à l'avenir ce que vous aviez envie de faire et de bien faire. Je vous invite donc vivement à suivre cette résolution.

Une voix. Bravo!

M. Manuel Zwyssig (S). Je rebondis sur ce qui a été dit précédemment et qui m'a bien été transmis. Laisser entendre qu'il n'y a pas eu de conséquence est assez

fort. Il est rare dans l'histoire récente – je suis assez nouveau ici – d'avoir des actions aussi rapides. Je vous rappelle que cette affaire est sortie pour la première fois dans l'espace public lors de notre dernière séance, je crois par une question de M. Sormanni. Un article de la *Tribune de Genève* a ensuite repris le sujet. Dès le lendemain, j'ai eu un appel téléphonique me demandant de m'exprimer sur cette question; il y avait urgence, nous étions juste avant les vacances scolaires.

Pendant celles-ci, il y a eu des développements. La presse a fait son travail, elle a reçu des informations et mené des recherches. Il y a eu quelques articles.

Encore pendant les vacances, je crois, un premier point de situation du Conseil administratif est tenu. Puis une décision très ferme est prise lors d'une séance extraordinaire, il me semble, du Conseil administratif. Ce dernier siège une fois par semaine – le jeudi désormais, avant c'était le mercredi. Mais comme nous, il ne siège pas pendant les vacances scolaires, ou alors à un rythme réduit durant les vacances d'été.

Il n'a donc fallu que deux semaines, depuis la dernière séance que nous avons eue ici, pour qu'une décision extrêmement forte soit prise. Vous êtes les premiers à dire que les employés publics ne peuvent pas être renvoyés; eh bien, des mesures très fortes en termes de ressources humaines ont été prises! J'étais moi-même un peu surpris que l'on puisse aller aussi loin. Cela veut peut-être dire qu'il y a des éléments. Enfin, peu importe, je ne suis pas en train d'enquêter. Mais que vous laissiez entendre que le Conseil administratif n'a rien fait est à la limite de la déformation de la réalité.

Ils ont quand même interrompu leurs vacances. Bien sûr, on leur demande de gérer une commune, ils exercent des responsabilités; de temps en temps, ils peuvent… Mais ils ont fait une séance extraordinaire pour prendre des mesures extrêmement fortes, pour communiquer dessus.

Puis, hier, lors de la première séance du Conseil municipal ayant suivi celle où ces éléments avaient été relevés, ils communiquent activement, sans qu'on le leur demande, sur les prochaines mesures, c'est-à-dire sur la poursuite du contrôle du CFI et sur leur comparution, sans qu'il n'y ait aucune obligation, devant la commission des finances pour présenter les résultats et répondre à toutes les questions.

Je rappelle que chaque parti est représenté dans cette commission. Vous pourrez poser toutes les questions et j'espère bien que vous aurez des réponses satisfaisantes. Si, à l'issue de cette commission des finances, certains commissaires – je n'y siège pas – viennent me voir et me disent qu'ils n'ont pas eu de réponses, qu'ils ont eu droit à de la langue de bois, alors on s'assiéra ensemble et on rédigera un texte. Mais, actuellement, sur quoi peut-on se baser? Sur deux communiqués de presse et des sources de médias qui ont mené leur enquête dans leur forme à eux. A part ça, on n'a pas grand-chose. Je vous appelle à attendre que l'on

ait davantage d'éléments, que la commission ait lieu et, ensuite, s'il y a encore des choses graves qui remettraient en question la confiance de ce délibératif envers le Conseil administratif, il sera temps d'agir.

Il a été dit que c'est notre devoir; je ne sais pas où Mme Kraft-Babel a trouvé cette définition du rôle du Conseil municipal – vous lui demanderez, Madame la vice-présidente. Peut-être était-ce un Conseil municipal dans un autre canton suisse? Je rappelle que les compétences des conseillers municipaux en Ville de Genève et dans les autres municipalités genevoises sont définies dans la loi sur l'administration des communes (LAC). Le Conseil administratif, et la Commune en général, n'est pas sous la surveillance des conseillers municipaux, mais sous celle du Conseil d'Etat. S'il y a un vrai problème, le Conseil d'Etat va intervenir.

Si vous voyez d'autres dysfonctionnements, vous pouvez aussi vous adresser à la Cour des comptes. Vous avez de nombreuses institutions censées répondre à ça. A mon sens, selon ma compréhension, mon mandat de conseiller municipal n'est pas d'investiguer ce genre d'affaires. Je veux bien qu'on en parle, raison pour laquelle, hier soir, je vous le rappelle, ici même, nous avons voté – je crois à l'unanimité – l'entrée en matière. *(Remarque.)* Vous voulez une discussion? On l'a ce soir, avec les éléments à notre disposition – du coup, elle est assez boiteuse. On parle de pas grand-chose, et je me réjouis que l'on puisse parler de davantage de choses. Si vous le souhaitez, vous referez un texte sur la base d'éléments concrets. A ce moment-là, je serai le premier à accepter cette discussion et à prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent.

A ce stade, vu la tournure de tribunal ou de conférence de presse qu'a prise ce débat, je suis désolé, mais je ne peux pas voter un texte comme ça. *(Commentaires.)* Ce n'est pas possible. Ce n'est pas compatible avec ma compréhension de notre fonction ici. On a ouvert le débat; on est prêts à entendre vos arguments. On les a entendus. Vous n'êtes pas prêts à ce que l'on amende le texte, vous l'avez dit d'entrée de jeu… Eh bien, voilà. S'il n'y a pas de volonté qu'on bouge une ligne de ce texte, ça ne sert à rien qu'on continue de discuter: nous allons voter non *(commentaires)*, vous allez voter oui; vous serez minorisés et on en rediscutera la prochaine fois quand vous aurez les éléments de la commission des finances. Je n'ai aucune peur de cette discussion, sinon j'aurais voté non à l'urgence hier.

De notre côté, on va en rester là. Le débat est ouvert. On ne vous interdit pas de continuer à parler de ce sujet; ce serait gonflé de notre part… *(Commentaires.)*

Une voix. C'est sympa!

M. Manuel Zwyssig. Oui… Nous aurions effectivement une majorité qui nous permettrait de dire qu'on ne veut pas en entendre parler. Mais c'est justement

ce qu'on ne fait pas; on ne veut pas mettre la poussière sous le tapis. *(Commentaires.)* On vous laisse dire un certain nombre de choses qui, peut-être, nous paraissent invraisemblables, mais on estime que cela fait partie du débat démocratique.

Cela dit, nous ne sommes pas d'accord avec la résolution – nous allons la refuser – et on se réjouit d'avoir *(commentaires)* des textes qui, peut-être, se basent sur davantage d'éléments pour avoir une majorité autour d'un sujet important pour vous.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs et Mesdames les conseillères et conseillers municipaux, il s'agit pour nous ce soir de répondre aux différentes attaques, de rappeler les règles en vigueur en Ville de Genève et, surtout, de lever les doutes sur le traitement de l'affaire soit par le Conseil municipal, soit par la commission des finances qui a obtenu du Conseil administratif une vraie transparence par rapport aux mesures annoncées, soit par le Conseil administratif lui-même.

(La présidence est momentanément assurée par Mme Yasmine Menétrey, secrétaire du bureau du Conseil municipal.)

M. Schmid parlait de la politique des petits copains. Il faut rappeler aux Genevoises et Genevois qui nous regardent – vous lui transmettrez, Madame la vice-présidence – que Mme Frédérique Perler n'est toujours pas directement incriminée. Nous devons respecter la présomption d'innocence. *(Remarque.)* Nous devons respecter la protection des personnalités comme l'exigent le règlement, le statut du personnel de la Ville ainsi que la loi fédérale, dans le code des obligations comme dans le code civil. A ce titre-là, il faut savoir être mesuré lorsque l'on veut porter de telles accusations. Nos collègues du Parti socialiste ont raison lorsqu'ils disent qu'il faut des éléments probants pour aller plus loin dans les accusations et qu'il faut laisser le temps à l'enquête administrative.

Je réponds aussi à M. Sormanni – vous transmettrez, Madame la vice-présidente – qui affirmait justement que c'est la politique des petits copains, que c'est toujours comme ça: à tous les étages, on engage ses copains. La réaction du Mouvement citoyens genevois a été claire. Il n'y a même pas eu d'enquête ni de communiqué de presse du gouvernement, mais on demande la démission *in corpore* du Conseil administratif.

Pour redevenir un peu sérieux, il faut reprendre les éléments un par un. Nous avons été les premiers, les Verts et les Vertes, à souligner les doutes amenés par la presse, mais en le faisant dans le respect du droit.

On va rappeler aux gens qui nous regardent les mesures concrètes qui ont été prises par le Conseil administratif: la suspension de la codirectrice, la fin de la collaboration avec les personnes concernées, la mise en place d'une traduction de la pré-évaluation du CFI pour examiner, justement, les processus récents au sein du DACM et faire la lumière sur toutes les procédures qui pourraient être entachées d'irrégularités.

Mon collègue Matthias Erhardt l'a dit très justement: nous pensons qu'un audit complet n'est pas très sérieux en termes financiers, de temps – puisqu'il reste un an d'ici à la fin de la législature – et de résultats. M. le maire le dira – il l'a déjà indiqué dans plusieurs médias –, il y a une centaine d'embauches par année et par département. Et ce genre de mensonge peut arriver aux trois niveaux, municipal, cantonal, fédéral…

Je rappelle pour la petite histoire au Mouvement citoyens genevois, par exemple, qu'en 2014 le directeur de l'Office cantonal de l'emploi, alors sous la tutelle de son conseiller d'Etat Mauro Poggia, a été prié de déménager de Lausanne à Genève, puisqu'il mentait sur sa zone de domiciliation. Ce genre de mensonge arrive assez régulièrement. Ce n'est pas parce qu'un cas est aujourd'hui dénoncé par la presse qu'il faut jeter l'opprobre sur l'ensemble de l'administration. C'est assez clair.

Je m'excuse de le dire ce soir devant tout le monde, mais puisqu'on parle de conflit d'intérêts et d'exemplarité, il faut en parler. Et je crois que les médias n'ont pas parlé jusqu'à présent de l'engagement du neveu et assistant parlementaire de M. Sormanni, en la personne de Me Romain Jordan, qui a accepté de représenter la principale personne accusée dans cette affaire, elle-même dénoncée par M. Sormanni au détriment évidemment de la protection de la personnalité de cette employée de la Ville.

M. Daniel Sormanni (MCG). Scandaleux!

M. Omar Azzabi. Puisque M. Sormanni est commissaire aux finances… *(Brouhaha.)* Si je peux terminer…

M. Daniel Sormanni. C'est une honte!

M. Omar Azzabi. Puisque M. Sormanni est commissaire aux finances, une commission qui recevra justement les détails des résultats de l'enquête, nous espérons naturellement, au regard de ces principes de conflit d'intérêts et d'exemplarité, soit qu'il décidera de se récuser, soit que son parti lui suggérera de le faire.

Nous sommes je crois aujourd'hui au commencement d'un dialogue entre le Conseil municipal et le Conseil administratif et chaque partie doit faire sa part.

Vous le verrez ce soir: malgré les mesures et la rapidité du traitement de cette affaire – cela a été expliqué à maintes reprises par Matthias Erhardt et M. Zwyssig, du Parti socialiste –, on ne donne pas à boire à un âne qui n'a pas soif. On le regrette. On aurait envie de discuter de cette affaire, de mettre en lumière ce qui s'est passé. Des mesures concrètes ont été prises, raison pour laquelle nous étions prêts à discuter d'un texte. Mais en l'état, tout amendement est impossible à négocier, tout compromis est impossible à atteindre. On le regrette fermement.

Je terminerai là-dessus, Madame la présidente de séance. Je rappellerai que, selon le programme 2020-2025 des Verts de la Ville de Genève, la question de la zone de domiciliation et de la proximité – je l'ai dit à plusieurs médias – doit devenir une priorité du Conseil administratif. Dans notre programme, nous affirmons qu'il faut favoriser le rapprochement entre le lieu de l'emploi et celui du logement. Nous devons donc tout faire pour trouver les candidatures à proximité, quelle que soit leur nationalité. Les 100 000 Suisses qui vivent à la frontière sont des frontaliers qui ont aussi accès aux emplois en Ville de Genève.

Pour toutes ces raisons, à ce stade-là, malheureusement, nous devrons refuser ce texte. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne sais pas si je dois encore parler après ces propos insultants de la part de M. Azzabi. *(Commentaires.)* Je suis presque étonné de sa part, car je pensais qu'il avait plus de hauteur de vue, mais je vois que ce n'est pas le cas; il retombe dans ses travers habituels.

Je vais commencer par répondre à ces attaques. Je suis totalement indépendant. Je ne vois pas le rapport entre mon attaché parlementaire au niveau fédéral et mon engagement ici. Au contraire, nous sommes opposés. Il défend la personne suspendue au DACM et moi, quelque part, je l'attaque; cela montre bien mon indépendance totale, et la sienne également. Vos propos sont insultants. Je vais réfléchir si je ne devrais pas agir sur le plan juridique *(brouhaha)* par rapport à ces propos.

Je constate que la présidence a démissionné. Plus personne ne met de l'ordre dans cette salle, c'est un véritable scandale!

Sur le fond, on nous dit qu'il faut attendre d'avoir des éléments pour éventuellement aller plus loin. Mais encore faudrait-il qu'on nous les donne! Nous avons un certain nombre d'éléments, mais nous ne pouvons pas les diffuser. Par conséquent, c'est le chat qui se mord la queue. On tourne en rond, on attend des

éléments, mais on nous interdit de pouvoir les avancer ou de citer les noms que nous avons, car nous en avons un certain nombre. Faudrait savoir ce que voulez!

Si vous comptez sur le Conseil d'Etat et la Surveillance des communes pour faire, entre guillemets, la police des exécutifs communaux… On a vu ce que ça a donné dans les affaires des frais professionnels et autres, où tout le monde a été absous par le Conseil d'Etat et par le procureur général; c'est du pipeau tout ça. Ne venez pas nous dire que c'est ça, la surveillance suprême – vous transmettrez à M. Zwyssig.

On nous dit qu'on nous donnera des éléments à la commission des finances. Ok, très bien! J'ai déjà dit hier que j'avais remercié M. le maire de venir avec des éléments à la commission des finances. Ces éléments, nous les aurons sous le secret de fonction, nous ne pourrons rien en faire, à part les avoir entendus dans nos oreilles. Ils vont rentrer là, sortir là, et retomber de l'autre côté. Comme on n'aura aucun objet renvoyé par ce Conseil municipal à la commission des finances, ce sera *Punkt Schluss*, terminé, au revoir, circulez, y a rien à voir! Bien évidemment, c'est ce que vous voulez.

Vous allez donc refuser notre résolution. Peut-être qu'elle ne vous plaît pas. *(Commentaires).* Mais une résolution peut toujours être modifiée. *(Brouhaha.)* On pourrait au moins la renvoyer en commission et en discuter.

Des voix. Chut!

M. Daniel Sormanni. Mais non, vous ne voulez pas discuter! Vous voulez cacher la merde au chat! C'est ça que vous voulez. Vous vous trompez.

A M. Holenweg, vous lui répondrez aussi que les SIG ne font pas un audit général *(remarque)* de l'entreprise. Ils vont mandater une entreprise externe pour faire un audit complet des processus de ressources humaines. Les SIG représentent la moitié de la Ville de Genève. Leur budget est de 1 milliard de francs; c'est presque équivalent. Ne venez pas dire que cet audit est impossible et que cela va les paralyser, que demain vous n'aurez plus d'électricité, plus d'eau, plus de chauffage, parce qu'on fait un audit des ressources humaines. *(Commentaire.)* Vous vous foutez de notre poire… pour ne pas employer un autre terme.

Ok, des mesures ont été annoncées. Parlons-en! La suspension d'une personne au DACM… Elle a pris un avocat, et il est redoutable, soit dit en passant… *(Rires.)* Peut-être bien que cette suspension tombera et que l'on devra continuer de travailler avec cette personne… Vous avez résilié trois engagements qui semblent être problématiques. *(Commentaire.)* Mais ces personnes ont été engagées. Personnellement, j'espère que vous pourrez vraiment résilier ces contrats

(brouhaha), mais ce n'est pas du tout sûr. Là aussi, très certainement, ils prendront des avocats et ils vont se défendre. *(Commentaires.)* En bout de course, peut-être bien que ces décisions resteront sans effet.

Pourtant, il doit quand même y avoir des conséquences politiques à ce qui s'est passé et à ce qui se passe en ce moment. Je pense que vous faites fausse route.

Ce serait en effet intéressant d'avoir un certain nombre d'éléments et de demander un certain nombre de choses; on verra bien si vous tenez parole. Personnellement, je ne vous crois pas, car vous êtes les premiers à refuser de changer la moindre virgule des textes que vous avez déposés depuis 2020. Je ne parle pas d'avant, c'était déjà la même chose, mais ça a empiré durant cette législature. Or, vous venez nous reprocher – à nous! – de refuser d'amender notre résolution… Une résolution est une déclaration du Conseil municipal, rien de plus, rien de moins. Ne venez pas nous reprocher ce que vous faites systématiquement depuis 2020. C'est l'arroseur arrosé. Et peut-être qu'au bout de la cour, tout s'arrange avec une orange.

(La présidence est reprise par Mme Livia Zbinden, vice-présidente.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rends attentifs au fait qu'on ne mentionne pas de noms de cette manière pendant les prises de parole. C'est valable pour tout le monde, bien sûr.

M. Daniel Sormanni. Vous pouvez vous adresser à M. Azzabi…

La présidente. J'ai dit que c'est valable pour tout le monde.

M. Daniel Sormanni. Oui, oui… Vous ne l'avez pas dit quand c'était lui…

M. Omar Azzabi (Ve). Je n'ai pas donné de noms… *(inaudible) (Brouhaha.)*

La présidente. Je viens de préciser, Monsieur Sormanni, que c'était valable pour tout le monde. On ne va pas débattre là-dessus. *(Exclamation de M. Sormanni. Brouhaha.)* Excusez-moi! Excusez-moi! Pardon! Excusez-moi… *(La*

cloche retentit.) C'était juste une annonce générale pour tout le monde, il n'y a pas besoin de débattre là-dessus. Madame Brigitte Studer, s'il vous plaît, c'est à vous.

Mme Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente de séance. Je m'étais interrompue au moment de commenter les différentes invites… Enfin, ce ne sont pas vraiment des invites, puisque ce n'est pas vraiment une motion…

Le quatrième point «exige un audit complet des engagements effectués dans l'ensemble des départements». Ensemble à gauche, comme d'autres qui se sont exprimés depuis, s'est interrogé sur ce que cela voudrait concrètement dire. La Ville compte environ 4000 employés. Il y a forcément de nombreux engagements, lors des départs ou pour de nouvelles prestations. Recruter est une pratique très régulière. Sur quelle durée voudrait-on étudier ces recrutements? Sur trois mois, soit les tout derniers engagements? Sur la dernière année, sur les derniers dix ans ou les derniers vingt ans? Pour quel type de postes? Est-ce que l'audit s'adresserait à tous ou seulement aux cadres, voire aux hauts cadres? Qui ferait cet audit, un organisme extérieur ou interne? Selon l'étendue visée, cela prendrait énormément de temps, par conséquent cela ne répondrait pas aux questions dans l'immédiat.

Alors que la droite, en général, aime plutôt économiser l'argent, cela aurait en l'occurrence un coût important. Plus l'on voudrait être complet dans cette démarche, plus cela prendrait et du temps et des moyens financiers.

M. Daniel Sormanni (MCG). La Cour des comptes, c'est gratuit.

Mme Brigitte Studer. La Cour des comptes, c'est effectivement un organisme extérieur…

La présidente. S'il vous plaît *(exclamation de M. Sormanni, protestations),* je vous demande un petit peu de calme, Monsieur Sormanni, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux et conseillères municipales. On a bien commencé, continuons tranquillement. *(Remarque.)* Madame Brigitte Studer, continuez!

Mme Brigitte Studer. Nous avons la chance d'avoir à l'interne le CFI, dont les capacités en ressources humaines ont été augmentées ces dernières années. Selon

le nouveau règlement que nous avons adopté récemment, il bénéficie d'une indépendance hiérarchique par rapport au Conseil administratif. C'est essentiel dans une situation comme celle-ci. Une pré-étude a déjà été réalisée, comme cela a déjà été dit, nous pourrons en prendre connaissance à la commission des finances.

Cette pré-étude ou pré-évaluation offre, à partir de ce premier résultat, la possibilité de poursuivre l'enquête, d'avoir un objectif défini pour la continuer. Il nous paraît donc indispensable, dans un premier temps, de prendre connaissance de cette première évaluation et de nous prononcer sur cette base, dans un second temps, sur la suite éventuelle à donner, ainsi que d'autres l'ont déjà souhaité précédemment.

Bien sûr, la Cour des comptes est aussi *(remarques)* une organisation indépendante qui, en cas de demande ou de son propre chef, peut prendre en charge un secteur d'évaluation. Mais elle ne peut pas étudier les recrutements de toutes les personnes que la Ville a engagées durant les dix dernières années.

Concernant le projet de résolution, Ensemble à gauche peut admettre qu'il serait utile que le Conseil municipal adopte aussi une prise de position par rapport à la situation actuelle, ne serait-ce que pour confirmer les choses déjà entreprises. Il a été dit que cela a été réalisé dans un temps très court. Un mois seulement s'est écoulé depuis le début.

C'est la droite qui a proposé un texte. De cette manière, elle le formule avec ses mots; nous en aurions bien sûr choisi d'autres. *(Commentaire.)* Ce n'est pas l'essentiel. En revanche, nous ne pouvons pas soutenir l'ensemble du texte. Cela ne nous paraît pas possible. Nous soutiendrons donc un amendement qui devrait être déposé, demandant de supprimer les deux dernières invites. *(Commentaires.)*

Nous aurions formulé différemment les deux premières «invites» de la résolution. Nous aurions dit «attendre» du Conseil administratif et non «exiger». Nous aurions aussi «pris acte» des premières mesures déjà prises, cela aurait été un geste. En revanche, les deux dernières demandes, même en les tournant différemment, il ne nous était vraiment pas possible de les admettre.

Je ne sais pas si les Verts ont eu le temps de déposer l'amendement…

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. J'aimerais vous rendre attentifs que s'il est très important de débattre de ce sujet, il faut peut-être quand même réfléchir avant de prendre et reprendre plusieurs fois la parole. Il ne faudrait pas non plus qu'on y passe toute la nuit… Dans la mesure où il y a de nouveaux arguments, il est intéressant de les entendre, mais évitons peut-être de tourner autour du pot et de ressasser les mêmes arguments, s'il vous plaît. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente. Je vois qu'on vient de recevoir l'amendement des Verts. Je trouve très dommage de vouloir retirer ces deux «invites». Je pense d'ailleurs *(commentaire)* que la durée de ce débat… Luc, s'il te plaît…

M. Luc Zimmermann (LC). Pardon.

M. Maxime Provini. La durée de ce débat et les propos qui sont tenus témoignent largement d'une certaine inquiétude, de droite à gauche, de gauche à droite. *(Commentaire.)* Je regrette que l'on se retrouve à essayer de voter la plus petite résolution commune, alors que, j'insiste, il s'agit de déclarer une intention sur des faits qui sont établis.

J'ai entendu plusieurs prises de parole de personnes souhaitant attendre, temporiser. Mais je ne pense pas que cela soit nécessaire de temporiser quand M. Gomez et Mme Perler – vous transmettrez, évidemment, Madame la présidente de séance – ont eux-mêmes reconnu qu'il y avait eu des manquements et qu'une enquête est ouverte. Je pense qu'au Conseil municipal, à ce stade, nous avons suffisamment d'éléments pour exiger de la part du Conseil administratif les invites 1, 2, 3 et 4 de cette résolution.

M. Manuel Zwyssig – vous transmettrez, Madame la présidente – nous explique qu'il ne veut pas investiguer et qu'il aurait trouvé souhaitable qu'on puisse en parler en commission des finances, et en même temps il a refusé l'urgence du Mouvement citoyens genevois qui souhaitait un renvoi en commission des finances de la motion M-1824 qui allait traiter de ce sujet. Je ne comprends plus rien…

Une voix. Mais si…

M. Maxime Provini. … à part que, visiblement, vous ne savez plus trop que faire *(commentaire)* de ce débat… J'ai de la peine à comprendre votre position. J'ai l'impression que si je vous demande à tous, individuellement, en dehors de cette salle, s'il faut condamner cette manière de faire, s'il faut que le Conseil municipal prenne position et dise qu'il n'est pas content avec les agissements en matière de recrutement ayant eu lieu au sein du DACM, je suis sûr qu'une majorité d'entre vous, hors de cette salle, me dirait que oui, qu'évidemment j'ai raison, que c'est limite… Eh bien oui, c'est limite, et nous devons le dire, ce soir, nous, Conseil municipal. Que la résolution ait des formulations qui vous déplaisent *(remarque)*, j'en suis désolé. *(Brouhaha.)* J'entends que certains collègues des

Verts auraient souhaité que l'on travaille ensemble sur cette résolution, mais permettez-moi d'en douter, de penser que sur un sujet pareil vous m'auriez dit que ce n'était pas souhaitable de travailler ensemble.

La résolution est aujourd'hui déposée. Vous l'avez reçue vendredi. Le lundi suivant, nous avons reçu une communication bienvenue en début de séance de la part du Conseil administratif. Le lendemain, on en discute, on renvoie cette résolution au Conseil administratif et on les laisse poursuivre leur travail.

Je pense qu'il faut prendre la juste mesure de ce que ce texte demande: il s'agit d'une prise de responsabilité de la part du Conseil municipal pour dire qu'il y a des limites et que le Conseil administratif doit faire tout ce qu'il peut pour ne pas les franchir. Celui-ci l'a bien évidemment déjà déclaré, c'est désormais au Conseil municipal de le déclarer lui-même par voie de résolution. Merci.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Olivia Bessat-Gardet, vous avez la parole.

Mme Olivia Bessat-Gardet (S). Je vous remercie, Madame la présidente de séance. Je vais vous permettre de prendre une petite pause, puisque je vous demanderai de transmettre… rien du tout à personne. *(Rires.)*

La présidente. Magnifique.

Mme Olivia Bessat-Gardet. Il est un peu tard… Et le temps commence à être long. En même temps, on entend des choses qui peuvent interpeller d'un côté comme de l'autre, des choses sur lesquelles on pourrait tout à fait être d'accord, par exemple la volonté de rassurer la population. C'est quelque chose que l'on peut tout à fait avoir en commun, même si l'on peut avoir des méthodes qui diffèrent. Les personnes à l'origine de cette résolution et les partis d'où elles proviennent, je vous pense sincères dans la volonté de rassurer la population, au même titre que nous le souhaitons également. Je vous pense tellement sincères que je ne pense pas que vous auriez le cynisme d'utiliser un sujet aussi grave pour faire des gesticulations politiques de pré-campagne. *(Commentaires.)* Je ne crois pas que ce soit votre style, parce que vous avez la chose publique à l'esprit et qu'au même titre que nous, vous êtes responsables. Je vous remercie donc de porter ce sujet sur la table.

Pour rassurer la population, de notre côté, on a pris l'engagement de faire trois choses. La première est de rassurer la population sur le fait que la crise est gérée.

Le Conseil administratif *in corpore* s'est attelé par le biais de différents médias et moyens à nous indiquer que des mesures avaient été prises, que des enquêtes sont en cours. Il a même pris l'engagement de venir se présenter devant un groupe ni plus ni moins interpartis qu'est la commission des finances pour pouvoir vous exposer ce système des *checks and balances* dont parlait l'un de mes camarades du Centre. Je trouve cela très intéressant, les procédures existent, les règlements également; il est important de pouvoir les présenter à tous les partis. Pour cela, quel meilleur endroit qu'une commission? De cette façon, on pourra interroger les pratiques et les possibilités d'amélioration, puis construire tous ensemble une administration qui fonctionne mieux, sans jeter le doute ni l'opprobre sur personne. Parce qu'une administration qui travaille dans la confiance, c'est une administration qui travaille bien, au bénéfice de toutes et tous, pour les administrés que nous représentons toutes et tous ce soir. La première chose que l'on peut donc faire est de rassurer la population que la crise est gérée, et je pense que c'est le cas.

La deuxième chose que l'on peut faire pour rassurer la population est de lui dire que l'on ne joue pas à la politique politicienne. Preuve en est, nous, à gauche, avons voté l'urgence, avons voté l'entrée en matière et nous n'avons même pas demandé le débat accéléré. On n'a même pas essayé de vous museler. On n'a même pas voulu scier l'arbre à palabres… Rendez-vous compte!

M. Daniel Sormanni (MCG). Alléluia! *(Brouhaha.)*

Mme Olivia Bessat-Gardet. Alléluia, oui, je sais.

La présidente. Un petit peu de silence, s'il vous plaît, merci…

Mme Olivia Bessat-Gardet. On ne joue pas à la politique politicienne. *(Brouhaha. La cloche retentit.)* On ne joue pas à faire peur à la population en entretenant le «tous pourris», les «petits copains» et tout ça, en jetant une nouvelle fois l'opprobre sur des personnes, par exemple. On attend les réponses et on n'essaie pas de crier dans tous les sens comme des poulets sans tête apeurés, de dire que la maison brûle, alors que le Service d'incendie et de secours est en route, on vous l'a dit. Ce n'est pas la peine de paniquer, les mesures ont été prises, les résultats vont arriver.

La troisième et dernière chose que j'aimerais souligner pour rassurer la population et lui dire que les choses sont bien prises en main et notamment par le

Conseil municipal, c'est de lui dire qu'on travaille pour elle. Pour le lui prouver, j'aimerais vous encourager, toutes et tous, ce soir, à passer à autre chose que d'avoir ces discussions qui tournent en rond. Car des réponses, on n'en aura pas plus ce soir; on est d'accord? On est d'accord? Passons à autre chose et montrons-lui qu'on travaille pour elle, notamment en discutant du chéquier sport – c'est la prochaine urgence, la motion M-1480, qui peut permettre à cette population d'avoir accès à l'offre sportive en ville de Genève. Je vous remercie. *(Applaudissements. Brouhaha.)*

La présidente. Belle transition! En tout cas, belle tentative de transition; l'avenir nous le dira. Nous avons encore quelques demandes de parole. Monsieur Kevin Schmid, vous avez la parole.

M. Kevin Schmid (PLR). Merci, Madame la présidente de séance. Pour commencer, vous transmettrez à ma collègue Olivia Bessat-Gardet que qualifier les élus de l'opposition de «poulets sans tête apeurés»… *(Brouhaha.)*

La présidente. Je lui transmettrai.

M. Kevin Schmid. Les gens apprécieront. *(Brouhaha.)* A titre personnel, je trouve ces propos parfaitement indignes de la fonction *(tintement de la cloche)* que vous occupez, et cela, indépendamment de votre couleur politique. *(Brouhaha.)*

Ensuite, je suis d'accord avec vous – vous transmettrez, Madame la présidente de séance – sur un point…

La présidente. S'il vous plaît, est-ce que ce serait possible d'avoir un petit peu de calme? Excusez-moi, Monsieur Kevin Schmid, on va attendre que l'assemblée se calme un peu… Ok, vous pouvez y aller.

M. Kevin Schmid. Rassurer la population doit effectivement être notre priorité et cela passe, je le répète une fois encore, par répondre, devant ses représentants, les élus du peuple, à toutes les questions posées.

Or, je constate que deux de mes questions n'ont pas reçu de réponse. Ne vous en déplaise, je les reposerai ici. Monsieur le maire, Alfonso Gomez, vous trans-

mettrez, Madame la présidente de séance, pouvez-vous confirmer ou infirmer les propos de la presse qui indiquaient qu'en amont du recrutement de ces profils problématiques, vous vous êtes, en séance *in corpore* du Conseil administratif, opposé au recrutement de ces profils et nous expliquer pour quelle raison? Vous pouvez évidemment répondre ou ne pas répondre, cela laissera aux gens l'occasion d'apprécier, car c'est pour eux que la droite et le Centre se battent ce soir, indépendamment des reproches qui nous sont faits par la gauche qui préférerait que l'on passe le sujet sous le tapis; et on les comprend. *(Protestations. Brouhaha.)*

La deuxième question s'adressait à la magistrate Frédérique Perler…

Une voix. Ah bon?

M. Kevin Schmid. Mais je n'ai pas reçu de réponse précise. En vous reposant la question une seconde fois, je pourrais apprécier, une nouvelle fois, si vous daignez apporter une réponse. A quelle date, Madame Perler, avez-vous eu – vous, pas le Conseil administratif – connaissance des liens qui unissaient la codirectrice de votre département avec les profils engagés? Etes-vous en mesure de donner une date devant ce plénum, oui ou non? Les gens qui nous regardent et éventuellement les élus apprécieront *(commentaire)* la réponse ou l'absence de réponse. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En ce qui concerne M. Gomez, le maire prendra la parole à la fin des prises de parole, afin de ne pas faire trop de ping-pong et de questions-réponses. Monsieur Pascal Altenbach, c'est à vous.

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Madame la présidente de séance. Je crois qu'il faut revenir à l'origine du débat et être absolument clair pour les gens qui nous regardent et qui vont en parler entre eux, en particulier sur la question des places de travail des fonctionnaires. Je vous signale qu'il y a 4000 fonctionnaires qui travaillent pour la Ville de Genève.

Il faut absolument que la lumière soit faite sur ces quatre recrutements. Rappelons qu'il s'agit de fonctionnaires, bien qu'on ait changé le terme et qu'on parle désormais d'employés. L'engagement d'un fonctionnaire est particulier, car celui-ci a accès à des affaires publiques et est donc astreint au secret de fonction. Les fonctionnaires sont au service de la collectivité, une collectivité publique.

Leur recrutement était autrefois limité, à tous les niveaux professionnels, à des citoyens suisses; ce n'était pas pour rien. Il a été étendu aux étrangers, domiciliés à Genève ou dans le territoire géographique formellement défini. Certains peuvent d'ailleurs habiter à Lausanne. *(Commentaire.)* Le fait d'habiter sur ce territoire défini permet d'être mobilisable en urgence; c'est par exemple le cas des employés des pompes funèbres, pour citer un service de la Ville de Genève.

Quoi qu'il en soit, l'engagement de personnel fonctionnaire n'est pas un recrutement ordinaire, comme s'il s'agissait d'une entreprise privée. Les salaires sont payés par les impôts communaux, et ces ponctions fiscales concernent la population genevoise. Le Conseil municipal est élu par cette population; nous sommes responsables de défendre ses intérêts. Nous ne connaissons que son tribunal.

Un fonctionnaire a, de plus, accès à nombre d'informations qui ne doivent pas être communiquées à qui que ce soit. C'est le secret professionnel. Idem pour l'Etat, par exemple pour ceux qui travaillent pour l'Administration fiscale. Le Conseil municipal est élu par cette population. Il est donc normal que le recrutement des employés de la Ville de Genève soit soumis à des exigences très strictes. N'importe qui, dans le monde ou dans les pays voisins, ne peut travailler dans les services de l'administration municipale. Tous les employés de la Ville de Genève – ils sont 4000 – se soumettent à ces exigences dans le cadre de leur fonction. C'est donc les insulter que de faire un recrutement qui n'en tienne pas compte. C'est une question de respect pour ces fonctionnaires en activité. Ne comptez pas sur l'Union démocratique du centre pour laisser faire, laisser aller.

Tout le monde peut croire que si quelques cas de copinage apparaissent soudainement et font scandale… Car c'est de cela qu'il s'agit, de copinage, d'une trahison du devoir de fonction! Quand on est un chef hiérarchique, on doit être exemplaire, puisque l'on critique et que l'on fait des jugements de valeur de tous les fonctionnaires chaque année pour savoir s'ils travaillent bien, s'ils ne volent pas dans la caisse et s'ils n'ont pas trahi le secret de fonction. C'est encore plus terrible quand une personne qui a la responsabilité d'engagement de ces fonctionnaires se laisse aller à pareil débordement.

Si des dispositions ont été prises par le passé pour interdire l'engagement de personnes ayant des liens familiaux, ce n'est pas pour rien. Dans le cas cité présentement, il semble que cela n'a pas été respecté. Il faut absolument que l'enquête porte aussi sur cette question.

L'Union démocratique du centre suivra cela attentivement. Je dis aux concitoyens qui nous écoutent ce soir à la télévision – heureusement qu'il y a la télévision pour que cela ne reste pas silencieux *(brouhaha)*, même si je compte aussi sur les journaux pour rapporter nos propos – que nous ne laisserons pas tomber. Cette affaire est une insulte pour les citoyens de ce pays et pour ceux qui sont

venus de l'étranger afin de travailler avec nous et qui respectent nos lois. Nous suivrons de près cette affaire. Je vous remercie, Madame la présidente de séance. *(Remarque.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Encore une fois, nous abordons un sujet très important… Je vous rappelle quand même qu'il est onze heures moins vingt et que l'on va essayer de voter cet objet ce soir. Je vous remercie donc d'amener de nouveaux arguments au débat, afin qu'on puisse avancer. Monsieur Matthias Erhardt, vous avez la parole.

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente de séance. Il est quand même assez incroyable, alors que le Conseil administratif a joué la transparence pendant toute la séance *(brouhaha),* qu'il y ait encore des conseillers municipaux qui disent que l'on veut cacher les excréments au chat – je reformule, pardon, car ce n'est pas mon langage – et qu'ils vont suivre cette affaire de près.

Les propos de M. Schmid m'étonnent. Je ne sais pas si le maire répondra à la question qui lui est adressée quant à son vote au Conseil administratif, mais j'ai le souvenir que son groupe du Parti libéral-radical a crié au scandale en d'autres occasions lorsque le même magistrat a rendu public son vote au sein du Conseil administratif. *(Remarques. Applaudissements.)* Il criait à la rupture de la collégialité. Désormais, ce même groupe, sous prétexte de transparence, exige cette rupture de collégialité… Ce n'est pas à moi de répondre à cette demande; je souhaitais simplement faire cette remarque.

Je suis aussi étonné par l'intervention de M. Altenbach – et j'en viens à l'amendement qui a été déposé par mon groupe. Je partage avec M. Altenbach la volonté de rassurer le personnel de l'administration municipale – 4000 personnes qui travaillent pour la Ville de Genève et se lèvent tous les matins pour assurer le service à la population. Mais est-ce que vous pensez qu'il est rassurant pour ces personnes que l'on fasse un audit sur tous les engagements? Est-ce rassurant si chaque personne qui travaille actuellement pour la Ville de Genève doit se demander si, au moment où elle a été engagée, peut-être était-elle à cinq kilomètres de la zone de domiciliation? Ou ne remplissait-elle pas telle ou telle condition? Ces personnes travaillent pour la Ville de Genève, elles ont le droit de travailler pour la Ville de Genève et font du bon travail. Elles ont le soutien de la gauche de ce parlement. *(Applaudissements.)*

Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, nous vous tendons une main ce soir, en vous proposant de supprimer les deux dernières invites – les invites 3 et 4 – de votre projet de résolution. L'invite 4, je vous ai expliqué pourquoi elle est insupportable pour nous: c'est une usine à gaz. Au contraire de la volonté que

vous affichez, elle déstabiliserait encore plus le personnel de la Ville de Genève qui est déjà passablement ébranlé par cette histoire.

Concernant l'invite numéro 3, nous avons eu ce soir la preuve de la volonté du Conseil administratif de travailler dans la transparence avec le Conseil municipal, de venir en commission des finances nous expliquer *(commentaire),* nous exposer les éléments qui ne peuvent être rendus publics pour des questions légales. Je trouve toujours très rigolo quand le parti de la droite de cet hémicycle, qui en principe s'érige en défenseur du principe de la légalité, nous demande de commettre des indiscrétions, de commettre des actes qui peuvent mettre en danger des procédures judiciaires dans lesquelles le Conseil administratif est engagé.

C'est pourquoi nous vous proposons cela: votons ensemble la suppression de ces deux dernières invites, et nous pourrons voter ensemble, à une large majorité de ce parlement, un texte qui soutient – je dis bien: soutient – l'élan du Conseil administratif pour la transparence, pour la mise de cautèles, pour faire en sorte que ce qui s'est produit ne se reproduise plus.

Voilà notre proposition; voilà notre main tendue, saisissez-la! *(Applaudissements.)*

Deux voix. Bravo!

M. Daniel Sormanni (MCG). Dans cette affaire, on a la problématique du secret, de choses que l'on ne peut malheureusement pas révéler. Mais on verra bien, Mesdames et Messieurs – vous transmettrez à M. Matthias Erhardt –, si vous tenez parole – j'ai les plus grands doutes – lorsqu'on aura d'autres éléments. Il faudra bien revenir avec un texte. Or, ce ne sera pas avec les éléments qu'on aura à la commission des finances, car ils seront sous le sceau du secret des débats. Il faudra en tirer la quintessence pour avoir un texte sur lequel se prononcer. Sinon tout ça est du bouillon pour les morts.

Un audit des processus de ressources humaines ne serait pas dirigé contre les gens qui travaillent, mais viserait les gens qui ont mis en route le processus de recrutement de ces personnes et qui dans certains cas ont failli. C'est ce qui va être fait aux SIG. Cela n'empêchera pas les employés de dormir la nuit et de travailler la journée pour vous livrer l'eau et l'électricité. Je ne comprends donc pas ces remarques, sans commune mesure avec la problématique que nous avons ici.

On peut éventuellement discuter du contenu de la résolution, parce qu'en ce qui me concerne je préfère que l'on vote une résolution plutôt qu'on ne vote rien du tout. Mais j'ai les plus grands doutes sur une éventuelle suite de la part de

l'Alternative, puisque visiblement vous voulez continuer l'écran de fumée – je ne parle pas du Conseil administratif et de M. Gomez mais des conseillers municipaux de l'Alternative.

J'ai encore une question que j'aimerais poser à M. Gomez: est-ce qu'on a une idée de la date à laquelle serait rendu le rapport du CFI? Je ne parle pas de jours et d'heures mais d'un délai raisonnable. Aux SIG, on parle de juin, voire au plus tard de septembre. Est-ce qu'on a la possibilité que le rapport soit rendu avant l'été par le CFI? Merci.

(La présidence est reprise par M. Pierre de Boccard, président.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Florence Kraft-Babel, vous avez la parole. Après il y aura M. Alain Miserez et l'on finira avec M. Alfonso Gomez, puis l'on votera, sinon on ne terminera pas ce débat.

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Monsieur le président. J'aimerais rassurer – vous transmettrez, Monsieur le président – M. Matthias Erhardt, du parti des Verts, que notre résolution ne demande d'aucune manière que les investigations menées sur recommandation du Conseil municipal soient communiquées urbi et orbi. Nous sommes déjà un peu surpris de toutes ces communications extraordinaires qui ont été effectuées. On ne sait pas, d'ailleurs, jusqu'où le devoir de confidentialité a été respecté. On sait certaines choses; peut-être devait-on les savoir, peut-être ne devait-on pas les savoir.

Toujours est-il que nous sommes saisis d'une problématique et que nous souhaiterions faire toute la lumière sur cette affaire. Par cette résolution, nous ne demandons d'aucune manière que soient rendues publiques des informations qui ne devraient pas l'être. Nous voulons simplement assurer à la population que nous accomplissons notre mission, que nous suivons cette affaire, et qu'ensemble nous voulons régler le problème et faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Vous pouvez voter sans aucune arrière-pensée notre résolution dans son entièreté, vous n'avez besoin de supprimer aucune des invites. Il n'est pas demandé que soient rendues publiques des informations qui ne devraient pas l'être. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste M. le maire.

M. Alfonso Gomez, maire. *(Rire.)* Ah, il ne reste plus que moi? Je croyais qu'il restait… *(Rires.)* C'est pourquoi je m'amusais…

Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je pense que c'était nécessaire qu'il y ait un moment où ce plénum puisse s'exprimer après tout ce que l'on a entendu, après tous les articles parus dans la presse. J'imagine qu'il reste un certain nombre de questions plus précises, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité retourner vers la commission des finances, afin de pouvoir être plus précis, là où nous pourrions l'être, étant entendu qu'il y a certainement un besoin d'informations complémentaires, tout en gardant une certaine confidentialité.

Mais je crois que le plus important – et je m'adresse principalement au Centre, puisqu'il a posé la question de la confiance – est que vous devriez avoir confiance! Le gouvernement fonctionne; il fonctionne bien. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Mme Barbey-Chappuis. Elle l'a dit dans un entretien; c'est la première chose qu'elle a dite: s'il y a une leçon à tirer, c'est que le gouvernement de la Ville fonctionne, et qu'il a pris les mesures adéquates.

Concernant la résolution, la plupart de ses invites sont effectivement dans le communiqué du 9 avril ou dans les décisions du 8 avril. Ce texte exige du Conseil administratif qu'il prenne toutes les mesures nécessaires. Dès lors, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à lire le communiqué du 9 avril, vous verrez que ces mesures ont été prises. Certains estiment qu'on ne va pas assez loin, car on aurait peut-être déjà dû licencier tout le monde. D'autres estiment que l'on a peut-être été trop loin, que l'on n'a peut-être pas respecté les procédures… Peut-être… On verra bien. En tout cas, il a été assez unanimement reconnu – je dois le dire – que le Conseil administratif a réagi vite et qu'il a réagi fort, et c'est cela que nous souhaitions. Parce que, évidemment, nous avons – nous aussi – été choqués, et nous ne souhaitions pas – et c'est le problème de la quatrième invite – que l'opprobre soit jeté sur l'administration, sur les collaboratrices *(protestations)* et les collaborateurs. C'est un peu ce qui est fait ici. En revanche, je vous recommande à nouveau de lire le communiqué du 9 avril, vous verrez que nous avons déjà répondu à la deuxième invite de fermeté, puisque nous avons répondu vite, fort et avec fermeté.

Quant aux mesures concrètes, elles sont prises. Cela étant, la confiance que l'on peut avoir les uns et les autres dans le Conseil administratif est une question individuelle.

Encore une fois: si vous relisez le communiqué de presse du 9 avril, vous verrez – si vous ne l'avez pas déjà vu – que le Conseil administratif charge le CFI d'examiner les processus de recrutement récents et en cours. Et ensuite, on verra. Mais la décision est là.

Pour répondre à votre question quant au calendrier, sachez que nous souhaitons aller très vite. On sera plus précis sur la date au sein de la commission mais, selon les premières indications, dans les deux-trois prochains mois, nous aurons déjà une première estimation, une première lecture relativement précise de l'ensemble de ces engagements.

Je tiens à dire que le Conseil administratif a immédiatement chargé le CFI d'engager cette pré-évaluation dès qu'il a eu les premières indications que quelque chose ne tournait pas rond – on va le dire comme ça – sur les engagements. Cette pré-évaluation a pris plus de temps, car ses débuts nous ont apporté d'autres éléments. C'est pour cette raison que cela prend du temps et c'est aussi pour cela que je ne peux pas vous dire combien de temps sera nécessaire pour mener à terme cette pré-évaluation, car cela dépendra effectivement de ce que l'on va trouver dans cet audit.

Quant à ma position sur cet engagement, vous la connaissez, elle est désormais publique. Ma position a été de le refuser. Par contre, je n'ai pas à vous dire, Monsieur Schmid *(remarque)*, la teneur des discussions au sein du Conseil administratif.

Je vous expliquerai en aparté quelles sont les règles de fonctionnement du Conseil administratif. On peut donner sa position et on a le droit de la faire connaître à l'extérieur – c'est d'ailleurs la même chose au Conseil d'Etat et dans toutes les Villes. Contrairement à ce que régulièrement vous m'opposez, un certain nombre de règles doivent quand même être respectées au sein d'un collège.

Ma position est donc connue. Elle l'est aussi parce que j'ai dit au sein du collège que je me réservais le droit de faire savoir ma position, mais évidemment pas la teneur de ce débat.

Voilà, Mesdames et Messieurs *(remarques),* si cela est nécessaire, nous reviendrons plus longuement encore, avec des explications plus claires. Vous verrez le processus et vous verrez surtout – et c'est sur cela que je veux mettre l'accent – la prise de responsabilité du Conseil administratif dès qu'il a eu les premiers éléments, ainsi que les mesures qui ont été prises avec célérité, avec responsabilité. Je tiens à saluer les positions prises à l'unanimité par le gouvernement face à cette situation. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je vous fais voter l'amendement déposé par les Verts, qui demande la suppression des invites 3 et 4 de la résolution.

Mis aux voix, l'amendement de M. Erhardt est refusé par 42 non contre 25 oui.

Le président. Le vote nominal a été demandé sur la résolution.

Soumis au vote nominal, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est refusé par 35 non contre 33 oui (3 abstentions).

Ont voté non (35):

M. Omar Azzabi (Ve), Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve), Mme Anna Barseghian (Ve), M. James Berclaz-Lewis (EàG), Mme Joëlle Bertossa (S), Mme Olivia Bessat-Gardet (S), Mme Corinne Bonnet-Mérier (EàG), Mme Maryelle Budry (EàG), Mme Laurence Corpataux (Ve), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M. Jules Lorenzi (S), Mme Paule Mangeat (S), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), Mme Dalya Mitri Davidshofer (S), Mme Bineta Ndiaye (S), Mme Amanda Ojalvo (S), Mme Hanumsha Qerkini (Ve), Mme Jacqueline Roiz (Ve), Mme Christel Saura (S), Mme Albane Schlechten (S), M. Florian Schweri (S), Mme Melete Solomon-Kuflom (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Elena Ursache (Ve), Mme Leyma Milena Wisard Prado (Ve), Mme Delphine Wuest (Ve), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté oui (33):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC), Mme Fabienne Aubry-Conne (LC), Mme Léonore Baehler (HP), Mme Fabienne Beaud (LC), Mme Nadine Béné (PLR), M. Rémy Burri (PLR), Mme Anne Carron (LC), Mme Oana Cotoi (LC), M. Christo Ivanov (UDC), Mme Cathy Jacquier (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC), Mme Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), Mme Yasmine Menétrey (MCG), Mme Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (LC), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), Mme Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), Mme Michèle Roullet (PLR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), Mme Ruzanna Tarverdyan (PLR), M. Jean Zahno (UDC), M. Luc Zimmermann (LC).

Se sont abstenus (3):

M. Gazi Sahin (EàG), M. Christian Zaugg (EàG), Mme Livia Zbinden (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (23):

M. Jean-François Albanesi (MCG), M. Luc Barthassat (HP), M. Aurélien Borgeaud (LC), M. Simon Brandt (PLR), Mme Oriana Brücker (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Bernard Delacoste (Ve), Mme Ayari Felix Beltrametti (Ve), M. Roger Gaberell (LC), M. Jérôme Gasser (S), Mme Sylviane Grand Ray (S), Mme Monica Granda (EàG), M. Yves Herren (HP), Mme Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Charles-Antoine Kuszli (Ve), Mme Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Antoine Maulini (Ve), Mme Charlotte Meierhofer (EàG), M. Mathieu Romanens (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (UDC), Mme Salma Selle (S), Mme Gabriella Sonderegger (MCG).

Présidence:

M. Pierre de Boccard, président, n'a pas voté.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion et les projets de délibération suivants:

– M-1826, de *Mmes et MM. Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Jules Lorenzi et Manuel Zwyssig*: «Prise en charge des mécanismes salariaux pour les entités subventionnées»;
– PRD-355, de *Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Amar Madani, Jean-François Albanesi, Livia Zbinden, Pascal Altenbach, Christian Zaugg, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez et Salma Selle*: «Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville»;
– PRD-356, de *MM. et Mme Christo Ivanov, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Jean Zahno, Vincent Schaller et Cathy Jacquier*: «Egalité de traitement entre personnes physiques et morales dans la collecte des déchets urbains».

6. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

– IE-135, de *M. Simon Brandt*: «Géométrie variable dans le respect de la loi et de la zone de domiciliation autorisée»;
– IE-136, de *Mme Delphine Wuest*: «Reloger le Judo-Club des Eaux-Vives au cœur du quartier»;
– IE-137, de *MM. Luc Zimmermann et Alain de Kalbermatten*: «Pour une meilleure redistribution de l'excédent de nourriture des restaurants scolaires».

7. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-755, de *Mme Yasmine Menétrey*: «Combien d'écoles primaires en ville de Genève ont des préaux dépourvus de bancs?»;
– QE-756, de *M. Christo Ivanov*: «Nouveau scandale: pourquoi la Ville de Genève privilégie-t-elle un bureau d'ingénieurs lausannois face à un bureau genevois, formateur d'apprentis?».

Le président. J'en ai terminé. Merci beaucoup et bonne fin de soirée.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 9564

2. Communications du Conseil administratif 9564

3. Communications du bureau du Conseil municipal 9564

4. Résolution du 29 avril 2024 de MM. Maxime Provini, Luc Zimmermann, Daniel Sormanni et Vincent Schaller: «Prise de position du Conseil municipal suite au problème de recrutement au sein du DACM» (R-313) 9565

(Interventions) 9566

5. Propositions des conseillers municipaux 9615

6. Interpellations 9616

7. Questions écrites 9616

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi